

Commissie voor Mobiliteit,
Overheidsbedrijven en Federale
Instellingen

van

DINSDAG 16 DECEMBER 2025

Namiddag

Commission de la Mobilité, des
Entreprises publiques et des
Institutions fédérales

du

MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

Après-midi

De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.19 uur en voorgezeten door de heer Frank Troosters.

La réunion publique de commission est ouverte à 14 h 19 et présidée par M. Frank Troosters.

De teksten die cursief zijn opgenomen in het Integraal Verslag werden niet uitgesproken en steunen uitsluitend op de tekst die de spreker heeft ingediend.

Les textes figurant en italique dans le Compte rendu intégral n'ont pas été prononcés et sont la reproduction exacte des textes déposés par les auteurs.

Le **président**: Bienvenue au sein de la commission de la Mobilité, des Entreprises publiques et des Institutions fédérales. Nous accueillons Mme la ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'État, du Numérique et de la Politique scientifique.

Soyez la bienvenue, madame la ministre.

We gaan van start met een actualiteitsdebat over de samenwerking tussen bpost en Temu. Mevrouw Daenen is niet aanwezig.

- 01** Actualiteitsdebat over de samenwerking tussen bpost en Temu en toegevoegde vragen van
- Nele Daenen aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het sluiten van een contract tussen Temu en bpost" (56010983C)
 - Alexander Van Hoecke aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De samenwerking tussen bpost en Temu" (56011112C)
 - Matti Vandemaele aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De samenwerking tussen bpost en Temu" (56011516C)
 - Dimitri Legasse aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het akkoord tussen bpost en Temu" (56011616C)
 - Sarah Schlitz aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De overeenkomst tussen bpost en Temu" (56011666C)
 - Lieve Truymen aan David Clarinval (VEM Werk, Economie en Landbouw) over "De deal tussen bpost en Temu" (56011021C)

- 01** Débat d'actualité sur la collaboration entre bpost et Temu et questions jointes de
- Nele Daenen à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La conclusion d'un contrat entre Temu et bpost" (56010983C)
 - Alexander Van Hoecke à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La coopération entre bpost et Temu" (56011112C)
 - Matti Vandemaele à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La collaboration entre bpost et Temu" (56011516C)
 - Dimitri Legasse à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'accord entre bpost et Temu" (56011616C)
 - Sarah Schlitz à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'accord entre bpost et Temu" (56011666C)
 - Lieve Truymen à David Clarinval (VPM Emploi, Économie et Agriculture) sur "L'accord entre bpost et Temu" (56011021C)

01.01 **Alexander Van Hoecke** (VB): Eind november werd bekend dat bpost een zogenaamd principeakkoord of *memorandum of understanding* met het Chinese e-commercebedrijf Temu ondertekende. Uit dat akkoord zou blijken dat bpost en Temu hun samenwerking willen versterken, nieuwe leveringsmodellen willen uittesten en de toegankelijkheid via ophaal- en afgiftepunten willen vergroten.

De ondernemersfederaties Comeos en Unizo reageerden daar alvast verbolgen op, mijns inziens volledig terecht. Zij vragen aan u, als bevoegd minister, om in te grijpen. Dat is logisch, want het akkoord tussen bpost en Temu komt net op het moment dat de federale regering werk wil maken van een zogenaamde pakjestaks van 2 euro voor pakketjes van buiten de Europese Unie. Bovendien plant ook de Europese Unie zelf voor volgend jaar een pakjestaks van 3 euro, wat het totaal voor pakketjes van buiten de EU op 5 euro zou brengen.

De reden die zowel de regering als de Europese Unie voor die pakjestaks aangeven, is natuurlijk de bescherming van onze eigen economie, van onze lokale handel en onze eigen markt. Dat een overheidsbedrijf op datzelfde moment uitpakt met een akkoord dat een verregaande samenwerking vooropstelt met een Chinese e-commerceus, die eigenlijk net door die taks wordt beoogd, tart toch wel elke verbeelding.

Ik heb daarover een aantal vragen voor u, mevrouw de minister.

Ten eerste, wat is uw visie op dat principeakkoord dat bpost en Temu afsloten? Bent u van plan om in te grijpen op dat akkoord? Kunt u dat volledige akkoord met het Parlement delen? Dat lijkt me een

terechte vraag naar transparantie in dit dossier.

Ten tweede, hoe zult u ervoor zorgen dat het akkoord tussen bpost en Temu geen bedreiging vormt voor onze lokale handelaars, die zich in tegenstelling tot Temu wel aan alle geldende regels houden? U zult het zich misschien herinneren; zes dagen geleden nog is de Europese Commissie bij Temu binnengevallen voor oneerlijke handelspraktijken.

Ten derde, UNIZO vroeg naar aanleiding van het akkoord een spoedoverleg met u. Bent u daarop ingegaan? Zo ja, wat was het resultaat van dat overleg? Was u voor het afsluiten van dat principeakkoord al op de hoogte van de gesprekken tussen bpost en Temu over een nauwere samenwerking? Zo ja, hebt u toen bedenkingen geuit en op welke manier?

01.02 **Matti Vandemaele** (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, ik zal niet herhalen wat de heer Van Hoecke al heeft uiteengezet. We hebben het over een samenwerking tussen bpost en Temu. Ik stel vast dat er bij Temu geregeld ernstige problemen zijn met de goederen die dat bedrijf ons land binnenbrengt. Het gaat daarbij om gezondheidsrisico's, veiligheidsrisico's en conformiteitsproblemen. Ik heb dan ook ernstige twijfels bij de stelling dat Temu een toponderneming zou zijn die onze markt veel goed doet.

We lazen over de deal tussen bpost en Temu net op het moment waarop de regering besliste om – zo werd de maatregel verkocht – vanuit ecologisch oogpunt een pakjestaks in te voeren om dergelijke pakjes minder aantrekkelijk te maken. In mijn hoofd wringt dat. Hoe kunnen die twee elementen met elkaar worden verzoend? Dat is voor mij niet duidelijk.

U weet wellicht dat ik in het verleden op het kabinet van de minister van Overheidsbedrijven heb gewerkt. In de vorige legislatuur hebben we onder meer gewerkt rond de *relationship agreement*. Artikel 1 van de *relationship agreement* tussen de federale overheid als hoofdaandeelhouder en bpost bepaalt dat de minister wordt geïnformeerd over dergelijke aangelegenheden.

Mijn vraag is dan ook de volgende. Was u vooraf op de hoogte van de deal tussen bpost en Temu? Indien dat niet het geval was, beschouw ik dat als een schending van artikel 1 van de *relationship agreement*. Hebt u bpost daarop aangesproken? Hebt u garanties gekregen dat de informatieplicht in de toekomst wel zal worden nageleefd?

Bovendien heb ik een meer inhoudelijke vraag. Hoe verzoent u de ambities van de regering met de deal met Temu?

Voor mij is daarbij vooral de hiernavolgende vraag belangrijk. Hoe zullen we onze lokale kmo's en lokale handelaars ondersteunen in hun heel terechte ambitie om ook online actief te zijn met pakjes? Is dat verzoenbaar met een deal tussen bpost en Temu?

Ik kijk uit naar uw antwoord.

01.03 **Dimitri Legasse** (PS): Madame la ministre, je ne vais pas répéter tout ce qui a déjà été dit par mes collègues, mais Temu est régulièrement épinglé par les médias avec de nombreuses critiques portant sur la qualité des produits, les délais de livraison, les problèmes liés aux retours et aux remboursements, la protection des données, l'agressivité de leur stratégie, etc. À cela s'ajoute la problématique qui me touche le plus, à savoir les conditions de travail et les conséquences d'un modèle économique tel que cette entreprise le pratique. Le Syndicat Neutre pour Indépendants (SNI), et cela a été dit par d'autres avant moi, a jugé cet accord inacceptable et a souligné l'attaque exercée sur les commerçants indépendants. Comeos a également estimé que bpost allait ainsi normaliser les pratiques d'un acteur qui met à mal notre économie et nos valeurs.

Votre réaction a été de dire, si j'ai bien lu, que ce n'était pas dans le périmètre de vos compétences. Vous avez même refusé l'audition demandée par mon groupe dans cette commission. Ce sont mes collègues députés de la majorité qui l'ont refusée, mais j'imagine que vous avez des interactions. On vous a pourtant vu lors de la conférence de presse de bpost pour célébrer le changement de nom du groupe. Vous allez me demander où est le lien? Il semble que vous êtes compétente uniquement pour les dossiers qui vous arrangent.

Madame la ministre, que pensez-vous de ce protocole d'accord? Quel est votre avis? Qu'allez-vous faire, indépendamment du périmètre derrière lequel vous vous cachez? Cela correspond-il à votre vision du développement d'une entreprise publique? Qu'allez-vous répondre aux petits indépendants qui s'inquiètent de cet accord? Allez-vous proposer une réforme de la loi de 1991 relative aux entreprises publiques pour remettre en cause les éléments introduits par le gouvernement Michel, que vous avez d'ailleurs dénoncés dans les médias?

Le **président**: Mme Schlitz et Mme Truymen sont absentes. D'autres groupes souhaitent-ils se joindre à ce stade du débat? (*Non*)

01.04 Vanessa Matz, ministre: Je voudrais tout d'abord m'inscrire en faux sur ce qui a été dit: ni mes collègues ni les députés de la majorité n'ont refusé mon audition au sein de cette commission sur ce dossier. Personne n'a refusé. Il a été demandé d'entendre le patron de bpost avant moi. Pour ma part, j'ai tout à fait accepté d'être entendue. Les patrons et les fédérations de bpost seront entendus d'abord, et je me tiens à disposition du Parlement pour la suite.

Ik heb geen nieuwe elementen die ik kan toevoegen aan dit debat, buiten het antwoord dat ik in de plenaire vergadering heb gegeven. Ik heb net zoals u in de pers kennisgenomen van het samenwerkingsprotocol tussen bpost en Temu. Bpost is een autonoom overheidsbedrijf dat zijn eigen operationele keuzes maakt; daarin kom ik niet tussen.

De Commissies voor Mobiliteit en Economie hebben beslist om hoorzittingen te organiseren met bpost, de handelsfederaties en SFPIM. Daar zullen ze hun standpunten kunnen toelichten.

À mon initiative, nous avons eu aussi une réunion avec bpost, les fédérations commerciales et ma collègue Simonet. Cette discussion fut constructive et ouverte. Les fédérations commerciales ont exprimé leur inquiétude face à la concurrence déloyale croissante due à l'arrivée sur le marché européen de produits qui ne respectent pas les normes européennes. C'est une préoccupation que je partage.

Bpost benadrukte dat het samenwerkingsproject met Temu gericht is op de versterking van de lokale handel via lokale en Paneuropese leveringen. De verschillende partijen hebben besloten de dialoog voort te zetten tijdens een volgende vergadering in januari.

01.05 Alexander Van Hoecke (VB): Bedankt, mevrouw de minister, voor uw extreem bondig antwoord.

U zegt dat u geen nieuwe elementen toe te voegen hebt. Laten we dat echter nog eens goed bekijken.

Uw regering voert een pakjestaks in van 2 euro voor pakjes van buiten de Europese Unie. In de praktijk geldt die taks voor pakjes van Temu en andere Chinese e-commercegiganten die onze markt kapotmaken – dat is algemeen bekend – met oneerlijke handelspraktijken en goedkope rommel. Die taks is in feite de enige in de lawine van taksen die u hebt ingevoerd waarvan ik de bedoeling nog enigszins kan begrijpen, namelijk de bescherming van onze lokale ondernemers.

Wat vandaag echter blijkt, en wat ook uit dit dossier naar voren komt, is dat het hier helemaal niet gaat over de bescherming van onze economie of van onze lokale handelaars. Over hoe we met bedrijven zoals Temu moeten omgaan, ontbreekt elke strategische visie. Tegelijkertijd gaat bpost – een overheidsbedrijf waarvan u zegt dat het autonoom is en zijn beslissingen zelf neemt – intensief samenwerken met Temu. Dat roept trouwens ook de vraag op welke invloed u dan wél nog uitoefent op bpost. Het gaat hier bovendien om een van de bedrijven waarop de aangekondigde heffing zich richt, een onderneming die al meermaals in het vizier is gekomen van de Europese Commissie wegens oneerlijke handelspraktijken en waar de Europese Commissie zes dagen geleden nog een inval heeft uitgevoerd. Met de deal geven we dat bedrijf net een platform om onze markt zo ruim en zo breed mogelijk te bestormen.

Dat toont dus aan dat er geen duidelijk doel schuilt achter wat u onderneemt. Er zit geen samenhangende visie achter die heffing. Het gaat om de zoveelste taks, ingevoerd om niet te moeten besparen op de vette overheid, een taks om de middelen bij de mensen zelf te halen. De samenwerking tussen bpost en Temu bevestigt dat, net als de reactie die u daarop vandaag opnieuw geeft.

Ik vind dat trouwens niet alleen onvoorstelbaar, maar ook echt rampzalig. Deze overheid beschikt immers kennelijk over geen enkele strategische visie of langetermijnvisie over hoe we moeten omgaan met door de staat gesubsidieerde e-commerce reuzen uit China die onze markt overspoelen. Ze verkopen ongetwijfeld leuke spulletjes, dat ontken ik niet, maar er zit ook een duidelijke strategie achter om onze lokale economie kapot te maken. De enige visie die deze regering blijkbaar heeft, is die van taksen, taksen en nog meer taksen, zonder dat daar enige ratio achter zit.

01.06 **Matti Vandemaele** (Ecolo-Groen): Ik kan u niet bedanken, mevrouw de minister, want u hebt op geen enkele van mijn vragen geantwoord. Ik stel in het Parlement vragen aan heel veel verschillende ministers. U bent de eerste die erin slaagt om gewoon helemaal nergens op te antwoorden. Ik mag van de minister toch meer verwachten dan dat ze gewoon de antwoorden van bpost voorleest. Dat is immers wat u hebt gedaan. Het is gewoon het antwoord van bpost, waarbij u zelfs nog niet de moeite hebt gedaan om daar een paragraaf aan toe te voegen.

Ten tweede heb ik u gevraagd naar de *relationship agreement* tussen bpost en de federale overheid. U bent voogdijminister. Artikel 1 van die *agreement* werd geschonden en u reageert daar zelfs niet op. U neemt zelfs niet de moeite om een antwoord te geven aan een parlements lid dat u vraagt om de bestaande regels te doen respecteren, de regels die u als minister van Overheidsbedrijven moet respecteren. U acht zich blijkbaar te goed om een antwoord te geven op die vraag.

Mevrouw de minister, ik herhaal mijn vraag. Bent u eigenlijk ervan op de hoogte dat die *relationship agreement* bestaat? Zo niet, hoe komt het dat u dat niet weet? Als u wel weet dat die bestaat, hoe komt het dat u ervoor kiest om de spelregels die er zijn, die met de voeten worden getreden, niet te doen naleven? Waarom vraagt u geen uitleg aan bpost? Waarom geeft u ons als parlementsleden geen uitleg? De enige actie die u hebt ondernomen, is bpost en Comeos samen aan een tafel zetten. Bravo! Is dat de ambitie van de minister van Overheidsbedrijven? Is dat het enige wat u deze legislatuur zult doen als zaken dreigen verkeerd te lopen, gewoon een overleg faciliteren? Ik denk dat we meer mogen verwachten van een minister van Overheidsbedrijven.

Ik herhaal dus mijn vraag, mevrouw de minister. De regels worden niet toegepast. Waarom laat u dat gewoon gebeuren?

01.07 **Dimitri Legasse** (PS): Je ne serai pas aussi sévère que mon collègue à l'égard de votre action, madame la ministre, mais reconnaissez tout de même que c'est systématiquement par la presse que vous apprenez les décisions importantes de ce type d'entreprise. Vous nous déclarez régulièrement avoir appris tel ou tel événement par la presse, comme nous. Ne croyez-vous pas qu'il faille réintroduire un commissaire du gouvernement dans cette entreprise? Ce serait bien utile pour vous éviter de vous retrouver dans ce genre de situation. Mon collègue vient du reste d'en faire la démonstration.

Quant à moi, je suis préoccupé par l'évolution de cette entreprise de service public, et je me demande dans quelle mesure votre volonté ou celle du gouvernement est encore qu'elle demeure à terme une entreprise de service public. L'évolution et la mission de service public de cette entreprise m'importent vraiment. Je pensais qu'elles vous importaient également. Je m'en inquiète très sincèrement, comme je m'inquiète en l'occurrence pour les petits indépendants. Vous n'avez pas non plus répondu à ma question à cet égard.

Je vous demandais ce que vous pensiez personnellement de cet accord, et ce que vous envisagiez de faire malgré tout. Je me demandais notamment si vous alliez proposer une réforme de la loi de 1991 relative aux entreprises publiques pour, par exemple, réintroduire finalement un commissaire du gouvernement. Vous n'avez répondu à aucune de mes questions.

Madame Matz, s'il vous plaît, réagissez!

01.08 **Sarah Schlitz** (Ecolo-Groen): J'ai bien entendu votre réponse assez courte, madame la ministre, et je vous avoue que je juge décevant cet aveu de faiblesse permanent que vous exprimez par rapport aux possibilités que vous avez d'agir sur les organismes dont vous avez la tutelle. Lorsque l'on interroge le ministre Crucke sur certaines décisions incompréhensibles du côté de la SNCB, nous recevons des réponses. Je ne comprends donc pas qu'on ne puisse aujourd'hui avoir des réponses sur les actions de bpost, dont l'État détient près de 50 % du capital. On ne comprend pas pourquoi il est impossible

non seulement d'avoir davantage d'informations en ce qui vous concerne, mais également de pouvoir recevoir des réponses en tant que députés.

Au-delà de ces éléments, il est extrêmement choquant pour la population d'entendre d'une part que l'on va mettre en place une taxe de deux euros – ce qui était la revendication au sein des négociations budgétaires – et d'autre part que l'Europe a décidé d'une taxe de trois euros sur les petits colis. Tout cela devrait s'inscrire dans un plan global. On ne peut déclarer l'augmentation du prix de certains produits importés de pays hors Europe – mesure que nous soutenons – sans que cela ne s'inscrive dans des mesures plus larges visant à atteindre un objectif de soutien aux PME et à faire en sorte qu'on arrête de voir ces commerces dans les centres-villes fermer les uns après les autres.

C'est ici une véritable gifle qui leur est infligée. Nous ne pouvons continuer à dérouler le tapis rouge à ces sociétés peu scrupuleuses qui ne respectent ni les consommateurs, ni le climat, ni même la sécurité – certains produits ne sont même pas conformes aux règles européennes – tout en continuant à négocier des Mercosur et des contrats comme ceux-ci avec Temu ou Shein.

Je vous remercie pour vos actions futures à cet égard.

01.09 Lieve Truyma (N-VA): Mijnheer de voorzitter, ik verontschuldigd mij omdat ik wat later ben binnengekomen, maar we waren bezig met de opstart van de plenaire vergadering.

Mevrouw de minister, ik heb u over het onderwerp al aangesproken tijdens de plenaire vergadering, ter gelegenheid van de mondelinge vragen.

Het is wel bijzonder dat bpost een overeenkomst sluit met Temu en zich opwerpt als hét bedrijf dat de pakjes van Temu in ons land zal verdelen. Die pakjes komen hier aan en moeten worden verdeeld. We kunnen mensen uiteraard niet verbieden om dergelijke producten te kopen, maar we kunnen hen er wel op wijzen dat het geen goede keuze is om aankopen te doen via Temu, Shein of AliExpress. Het gaat immers om producten die op een oneerlijke manier worden vervaardigd en die de oneerlijke handel in stand houden. Het betreft vaak producten die met giftige stoffen zijn gemaakt, wat absoluut geen goede zaak is. Het gaat veelal om rommel. De consument blijft evenwel meester over zijn eigen aankopen en over zijn eigen portemonnee.

Dat is één element en is ook een persoonlijke bedenking, maar het voelt wel wrang aan dat bpost een overeenkomst met Temu heeft gesloten. Er is immers enerzijds de pakjestaks en anderzijds die overeenkomst met bpost. De arizonaregering en haar beleid willen absoluut niet de weg verder bewandelen om oneerlijke concurrentie te bewerkstelligen. Is het dan ethisch en deontologisch te verantwoorden dat bpost een overeenkomst afsluit met Temu?

Ik stel mij eveneens de hiernavolgende vraag. De Belgische overheid is aandeelhouder van bpost. Indien dat de koers is die bpost wil varen, moet de Belgische Staat dan absoluut nog aandeelhouder blijven?

De **voorzitter**: Zijn er nog andere fracties die wensen aan te sluiten bij de repliek?

01.10 Serge Hilgsmann (Les Engagés): Pour répondre à certaines comparaisons relatives aux pouvoirs de notre ministre, Mme Matz, par rapport à M. Crucke, je tiens à préciser que ce dernier est compétent pour tout ce qui concerne Infrabel et la SNCB. Dans le cas de Mme Matz, pour ce qui concerne bpost, elle a une latitude d'action partielle mais il demeure une partie sur laquelle elle n'a malheureusement pas de prise.

Si certains veulent poser des questions sur l'impact potentiel sur les petits commerces, ils peuvent les poser demain matin à la ministre Simonet, qui se fera certainement un plaisir d'y répondre.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

02 Question de Hervé Cornillie à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique)

sur "L'état de délabrement du palais de justice de Tournai et les perspectives d'avenir" (56009750C)

02 Vraag van Hervé Cornillie aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De slechte staat van het gerechtsgebouw van Doornik en de toekomstperspectieven" (56009750C)

02.01 **Hervé Cornillie** (MR): Madame la ministre, j'ai eu l'occasion d'échanger avec votre collègue, Mme Verlinden, sur l'état très préoccupant du bâtiment du palais de justice de Tournai: murs décrépis, fissures importantes, problèmes de stabilité, système de secours inadapté et dysfonctionnements techniques répétés, notamment du parlophone, ce qui écarte les personnes en situation de handicap, notamment les personnes à mobilité réduite de leur droit à la Justice et, en tout cas, de l'accès à leur dossier.

Cette situation n'est pas nouvelle. Depuis le début des années 2000, on parle de ce chantier, de ce dossier. Plusieurs annonces ont déjà été faites par les ministres successifs en charge de la Justice. Malheureusement, l'issue est toujours la même: projets de rénovation, hypothèses de relocalisation ou encore études préliminaires, sans qu'aucune solution durable n'ait été concrétisée. Et c'est bien là le problème au regard de l'accès des citoyens à la Justice mais aussi à l'égard de celles et ceux qui y travaillent.

Mme Verlinden est bien entendu compétente pour les métiers de la justice et pour la norme, tout comme vous l'êtes pour les bâtiments de la justice. Je m'adresse dès lors à vous car il semblerait qu'un audit du bâtiment soit en cours.

Madame la ministre, confirmez-vous qu'un audit du palais de justice de Tournai est actuellement en cours? Quand on le voit, il n'y a pas beaucoup d'hésitation à avoir. Néanmoins, quel est le périmètre de cet audit (structure, sécurité, accessibilité, conformité aux normes, etc.) et à quelle échéance ses conclusions sont-elles attendues et seront-elles rendues publiques? Quelles sont les conclusions préliminaires ou constats déjà établis quant à la sécurité et la stabilité du bâtiment? Comme cela fait quand même plus de 25 ans qu'on en discute, la Régie des Bâtiments doit certainement disposer d'informations à ce sujet. Des mesures immédiates ont-elles été prises pour garantir la sécurité du personnel judiciaire, des magistrats, des avocats et des citoyens fréquentant le palais, car on en est là?

Comment votre administration veille-t-elle à assurer l'accessibilité du site pour les personnes à mobilité réduite, notamment au vu de cet incident intervenu qui est détestable en termes d'image, de droits des citoyens, d'accès à la justice et d'inclusion.

Notamment au regard de cet incident, le gouvernement envisage-t-il une rénovation complète du palais actuel ou une relocalisation vers un autre site à Tournai? Si un projet concret existe, quel en est l'état d'avancement (études, financement, calendrier)? J'espère que vous pourrez m'en dire plus. Quelles sont les options budgétaires prévues dans le cadre du plan d'investissement de la Justice dans ce dossier? Confirmez-vous qu'il n'y a rien à ce stade?

Enfin, envisagez-vous d'associer les acteurs judiciaires locaux (magistrats, barreau, greffe, syndicats du personnel) à la réflexion et au suivi du projet?

02.02 **Vanessa Matz**, ministre: Monsieur Cornillie, comme vous le dites, cette situation dure depuis 25 ans. Je suis là depuis 11 mois, et j'ai l'impression, en lisant votre question, que j'aurais déjà dû avoir construit un nouveau palais de justice à Tournai.

La situation du palais de justice de Tournai n'est plus acceptable. Je prends ce dossier très au sérieux. La Justice doit pouvoir travailler dans des conditions dignes et j'y suis particulièrement attentive. Comme ma collègue ministre de la Justice l'a indiqué, nous suivons ce dossier de manière rapprochée dans le cadre d'une *task force* qui rassemble la Régie des Bâtiments, le SPF Justice et nos cabinets respectifs. C'est dans ce format que nous faisons avancer, dossier par dossier, les situations les plus critiques du patrimoine judiciaire.

Actuellement, aucun audit du palais de justice de Tournai n'est en cours.

Pour ce qui est de l'accessibilité, la Régie des Bâtiments va réaliser des marchés de diagnostic systématique de l'accessibilité aux PMR des bâtiments propriétés de l'État et dont elle a la gestion.

Un premier marché destiné à l'audit des bâtiments fédéraux situés à Bruxelles est en cours d'étude, et servira de projet pilote pour les autres régions. Les marchés seront ensuite lancés pour la Wallonie et la Flandre.

Quant au futur palais de justice, sachez qu'en 2021 la Régie des Bâtiments et le bourgmestre de la ville de Tournai ont déjà signé un accord protocolaire concernant la cession par bail emphytéotique d'un terrain situé en face de la prison de Tournai où pourrait être construit un nouveau palais de justice afin de répondre aux besoins actuels de la Justice de Tournai et ainsi de rassembler les institutions judiciaires actuellement dispersées dans la ville. D'autres services fédéraux pourraient également y être centralisés, selon les premières études. La Régie des Bâtiments est dans l'attente de connaître les besoins de la Justice à Tournai, mais sachez que nous travaillons main dans la main dans la cadre de la *task force* pour éviter cette logique de cloisonnement qui n'aide pas à faire avancer les projets.

Le bail emphytéotique devrait être signé début 2026 entre la Ville et la Régie des Bâtiments et les travaux devront débuter dans les 10 ans suivant la signature du bail. Si nécessaire, certains services pourraient être relocalisés ailleurs dans l'attente de la nouvelle construction, notamment dans le complexe en location situé rue du Château et rue du Rempart à Tournai. Un budget de 42 millions est repris au plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la Régie et est planifié après 2030. Bien entendu, le PPI doit encore faire l'objet d'une validation par le Conseil des ministres.

Je tiens également à associer pleinement les acteurs judiciaires de Tournai aux décisions. Ils seront informés et consultés à chaque étape.

Monsieur le député, je veux rassurer clairement la population sur le fait qu'une solution durable sera mise en œuvre dans des délais raisonnables parce que la Justice mérite mieux que des promesses non suivies d'effet.

02.03 **Hervé Cornillie** (MR): Merci, madame la ministre, de vos éléments de réponse.

Ma question ne se voulait pas personnelle à votre égard. Je pensais l'avoir clairement sous-entendu en parlant du délai de ce dossier, donc je ne vous fais aucun reproche. Je suis plutôt, au contraire, heureux d'entendre ce que vous me dites, car on pouvait craindre que la justice à Tournai, et la justice dans tout un bassin de vie, soit une variable d'ajustement budgétaire. Vous me dites que non.

Je connais effectivement l'existence de l'accord de principe – dans une autre vie j'y ai contribué – sur ce terrain, près de la Dorcas, effectivement, près de la prison, un symbole. Je suis donc heureux d'apprendre que le bail emphytéotique sera signé en 2026, et que 42 millions sont prévus après 2030, avec une construction dans les dix ans, pour ledit bâtiment, qui pourra regrouper plusieurs services publics fédéraux et, en tout cas, singulièrement, les sites disséminés de la justice.

Je ne peux donc que me réjouir de ces projets, même si j'ai bien entendu dans votre réponse que cela doit encore évidemment passer au Conseil des ministres. Le Hennuyer que je suis demandera à la Liégeoise que vous êtes de veiller à ce que la justice soit abritée dans des bâtiments dignes en Hainaut, d'abord pour celles et ceux qui y travaillent, et ensuite pour celles et ceux qui attendent justice. C'est fondamental dans ce pays.

Het incident is gesloten.
L'incident est clos.

03 **Interpellatie van Barbara Pas aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De onevenwichtige verdeling v.d. betrekkingen N/F bij de federale wetenschappelijke instellingen" (560001801)**

03 **Interpellation de Barbara Pas à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique)**

sur "La répartition inégale des postes Fr/Nl au sein des établissements scientifiques fédéraux" (560001801)

03.01 Barbara Pas (VB): Mevrouw de minister, ik heb u begin oktober een reeks schriftelijke vragen gesteld om terug op de hoogte te zijn van de actuele taalverhoudingen in alle federale wetenschappelijke instellingen, onder meer met het oog op de geldende taalkaders die wettelijk zijn vastgelegd. Het gaat momenteel om 12 instellingen, waarvan er 11 onder uw bevoegdheid vallen.

Eigenlijk zijn die wettelijke taalkaders die vastliggen al een discriminatie op zich. In die taalkaders staat immers dat het van wezenlijk belang is dat de Nederlandse en de Franse taalgebieden in elke dienst respectievelijk vertegenwoordigd zijn. Voor de hogere kaders vertrekt men echter sowieso van pariteit in plaats van de werkelijke verhouding van ongeveer 60 % Vlamingen. Dat is dus al een discriminatie op zich.

Als men alle cijfers bekijkt, ook voor de lagere niveaus van de hiërarchie, blijkt dat ze in de wet al op diverse vlakken discriminerend zijn. Bovendien worden ze, zo blijkt uit uw cijfers, ook nog eens op een discriminerende manier toegepast. Het gaat dus om een discriminatie op een discriminatie.

Ik heb de cijfers geanalyseerd en ik zal ze voor u kort samenvatten. Bij de hogere betrekkingen krijgen de Vlamingen geen 50 % van de jobs maar 49,37 %. Van de 12 instellingen zijn er 3 in orde met de opgelegde taalpariteit. In 4 instellingen is de paritaire verhouding licht in het voordeel van de Vlamingen. In 5 andere instellingen is het andersom. Daar krijgen de Franstaligen nog meer betrekkingen dan de paritaire verhoudingen hun al toekennen.

Ik geef enkele voorbeelden. Bij het Rijksarchief is 78 % van de hogere betrekkingen toebedeeld aan Franstaligen. In de Koninklijke Bibliotheek gaat 75 % van de hogere betrekkingen naar Franstaligen. Bij de lagere betrekkingen gaat slechts 47 % naar Nederlandstaligen, tegenover niet minder dan 53 % naar Franstaligen.

Voor slechts een van de 12 instellingen zijn de verhoudingen in de taalkaders min of meer correct. In één instelling zijn de Vlamingen licht in het voordeel. In 10 van de 12 instellingen krijgen de Franstaligen meer jobs dan waarop ze krachtens die taalkaders aanspraak zouden kunnen maken. Bij het Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium gaat bijvoorbeeld 61,5 % van de lagere betrekkingen naar Franstaligen. Bij de Koninklijke Musea voor Schone Kunsten gaat het om 60 % van de jobs.

Globaal genomen, voor zowel de hogere als de lagere betrekkingen, gaan 47,2 % van de jobs naar Vlamingen en 52,8 % naar Franstaligen. Dat is niet de wettelijk opgelegde verhouding van 50 % en al helemaal niet het aandeel van 60 % van de bevolking dat uit Vlamingen bestaat. Indien men uitgaat van ons bevolkingsaandeel, zou het voor die 12 instellingen in totaal over 2.171 jobs gaan. Daarvan zouden wettelijk 1.303 betrekkingen bij Vlamingen moeten terechtkomen. In de realiteit zijn dat er 1.025, met andere woorden 278 te weinig.

Mevrouw de minister, ik volg deze problematiek al zeer lang op. Ik vraag immers al meer dan 10 jaar de cijfers op en moet vaststellen dat er geen verbetering komt in die toestand. Nochtans zijn wetten en regels er om ze toe te passen. In 2014 kwam 47,7 % van de jobs bij Vlamingen terecht. In juni 2016, twee jaar later, was dat 48 %. Nog eens twee jaar later was dat aandeel teruggevallen tot 47 %. We raken maar niet weg van dat cijfer. In 2019 ging het om 46,9 % en vandaag zitten we nog altijd rond die 47 %. Daarbovenop komt dat in een grote meerderheid van die instellingen de Vlamingen minder krijgen dan waarop ze volgens de huidige taalkaders recht hebben.

Ik denk dat u mijn vragen al kunt voorspellen. Ik stel ze al meer dan 10 jaar aan elke minister die voor deze bevoegdheid instaat, en nu ook aan u. Hebt u enige ambitie op dit vlak om minstens die taalkaders, ook al zijn ze op zich onrechtvaardig, te doen respecteren, aangezien ze bestaan? Welke maatregelen zult u daarvoor nemen?

Overweegt u om iets te doen aan de geïnstitutionaliseerde discriminatie die daarin vervat zit? De wettelijke verdeling van de betrekkingen binnen de federale instellingen zit immers sowieso scheef. Wilt u morrelen aan de huidige methode voor de opstelling van taalkaders of zult u er minstens voor zorgen dat de bestaande kaders effectief worden toegepast? Ik ben zeer benieuwd naar uw initiatieven.

03.02 Minister **Vanessa Matz**: Mevrouw Pas, ik wil benadrukken dat ik groot belang hecht aan het respecteren van de wet op het taalgebruik in administratieve materies. Die wet is van openbare orde en vormt een belangrijke basis voor de werking van de federale overheidsdiensten.

De huidige onevenwichten zijn vooral het gevolg van pensioneringen, interne verschuivingen en ontslagen, maar ook van situaties die in het verleden zijn ontstaan.

Van de 12 instellingen respecteren er 3 de wettelijk opgelegde taalpariteit. Verder kennen 4 instellingen een lichte meerderheid van Nederlandstalige medewerkers en 5 een meerderheid van Franstalige medewerkers. Die verschillen hangen samen met een aantal ingevulde functies. Bij wetenschappelijke, culturele en erfgoedfuncties is het personeelsverloop laag. Daardoor verloopt het herstel van het taalevenwicht trager.

Voor de hogere functies verwijst u naar de situatie bij het Rijksarchief en de Koninklijke Bibliotheek. Deze onevenwichten bestaan al geruime tijd. Ze zijn deels het gevolg van het beperkte aantal vacatures en deels van de situatie op de arbeidsmarkt. In sterk gespecialiseerde domeinen, zoals conservering, archiefwetenschappen en musicologie, zijn er structureel meer Franstalige kandidaten die aan alle wettelijke voorwaarden voldoen. Dat beïnvloedt de resultaten van de selectieprocedures.

Ik zal erop toezien dat de federale wetenschappelijke instellingen bij toekomstige bevorderingen inspanningen leveren om de onevenwichten te corrigeren. Daarbij zal ik erop aandringen dat vacatures systematisch in beide landstalen worden gepubliceerd en dat het Nederlandstalige publiek daarover beter wordt geïnformeerd.

Voor de methode om de taalkaders vast te stellen, verwijs ik naar de wet op het taalgebruik in administratieve materies. De materie valt onder de bevoegdheid van de FOD Binnenlandse Zaken. Ik blijf mij volledig inzetten om ervoor te zorgen dat de taalkaders in alle federale wetenschappelijke instellingen correct worden nageleefd.

03.03 **Barbara Pas** (VB): Mevrouw de minister, bedankt voor uw antwoord.

U stelt terecht dat het een oud zeer is dat die taalkaders niet conform de wet zijn ingevuld. We zijn het daarover eens. U zegt dat u veel belang hecht aan de wet, maar al uw voorgangers, die ik daarover eveneens heb bevestigd, verklaarden ook dat zij veel belang hechtten aan de wet. Ik kan echter alleen maar vaststellen dat er al die jaren niets is veranderd en dat de wet nog altijd niet wordt gehonoreerd. Ik stel geen enkele verbetering vast.

U geeft aan dat het enige initiatief dat werd genomen erin bestaat de vacatures in beide landstalen bekend te maken en die iets meer te promoten bij de Nederlandstaligen. Dat deden uw voorgangers eveneens en dat heeft duidelijk niet geholpen. U zult dus andere initiatieven moeten nemen indien u werkelijk belang hecht aan de wet en aan de uitvoering ervan, indien u dat echt ter harte wilt nemen en de situatie in de praktijk wilt verbeteren.

Ik zal u daarbij helpen. Ik heb voor u een motie van aanbeveling opgesteld om maatregelen te nemen.

Ten tweede, er zit in de wet zelf al een scheefftrekking ingebakken en u zegt dat de minister van Binnenlandse Zaken daarvoor verantwoordelijk is. Dat klopt. Ik heb daarover reeds vragen bij hem ingediend. Ik vrees echter dat de bereidheid om daar iets aan te doen bij hem even groot zal zijn als bij u. Mevrouw de minister, ik zal dit blijven opvolgen.

De pensioneringen, de ontslagen en de interne verschuivingen die u als oorzaken aanhaalt, zijn elementen waarmee men bij interne verschuivingen wel degelijk rekening kan houden. Indien het u menens is om die wetten na te leven, moeten daar in de praktijk ook concrete maatregelen tegenover staan.

Mijnheer de voorzitter, ik heb dan ook een motie van aanbeveling ingediend om de minister aan te zetten tot zeer concrete initiatieven, zodat de wet die zij zo belangrijk acht effectief wordt uitgevoerd.

Moties
Motions

De **voorzitter**: Tot besluit van deze bespreking werden volgende moties ingediend.
En conclusion de cette discussion, les motions suivantes ont été déposées.

Een motie van aanbeveling werd ingediend door mevrouw Barbara Pas en luidt als volgt:

"De Kamer,

gehoord de interpellatie van mevrouw Barbara Pas

en het antwoord van de minister van Modernisering van de overheid, belast met Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, het Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid,

- gelet op de taalwet in bestuurszaken, gecoördineerd op 18 juli 1966 (SWT);
 - overwegende dat de SWT bepalen dat de taalkaders voor de verdeling van de betrekkingen tussen de taalgroepen in de centrale overheidsdiensten dienen te gebeuren 'met inachtneming, op alle trappen van de hiërarchie, van het wezenlijk belang dat de Nederlandse en Franse taalgebieden respectievelijk voor iedere dienst vertegenwoordigen';
 - overwegende dat de Vlamingen ongeveer 60 percent van de bevolking van dit land uitmaken;
 - gelet op de actuele taalkaders van de verschillende federale wetenschappelijke instellingen;
 - overwegende dat deze taalkaders vaak geen weerspiegeling vormen van 'het wezenlijk belang dat de Nederlandse en Franse taalgebieden vormen' en zwaar in het nadeel van de Vlamingen zijn;
 - overwegende dat op datum van 1 oktober 2025 volgens de antwoorden die de minister op schriftelijke parlementaire vragen verstrekke 52,79 % van de betrekkingen in de federale wetenschappelijke instellingen bezet worden door Franstaligen en slechts 47,21 % door Vlamingen;
 - overwegende dat voor de hogere betrekkingen de Franstaligen in 5 van de 12 federale wetenschappelijke instellingen meer betrekkingen bezetten dan hen krachtens de taalkaders toekomen;
 - overwegende dat in het Algemeen Rijksarchief en de Rijksarchieven in de provincies niet minder dan 78% van de hogere betrekkingen aan Franstaligen toekomen;
 - overwegende dat in de Koninklijke Bibliotheek 75 % van hogere betrekkingen door Franstaligen worden bezet;
 - overwegende dat voor wat de lagere betrekkingen betreft in niet minder dan 10 van de 12 federale wetenschappelijke instellingen de Franstaligen meer betrekkingen bezetten dan waar ze krachtens de taalkaders recht op hebben;
 - overwegende dat in het Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium 61,5 % van de lagere betrekkingen naar Franstaligen gaan en slechts 38,52 % naar Vlamingen;
 - overwegende dat in de Koninklijke Musea voor Schone Kunsten 60 % van de lagere betrekkingen naar Franstaligen gaan en slechts 40 % naar Vlamingen;
 - overwegende dat daarmee de reële taalverhoudingen in de federale wetenschappelijke instellingen doorgaans nog een stuk onder de voor de Vlamingen reeds nadelige taalverhoudingen liggen zoals ze in taalkaders werden vastgesteld;
 - overwegende dat deze scheefftrekkingen al tientallen jaren bestaan en er geen verbetering valt vast te stellen;
- vraagt de regering
- op zeer korte termijn alle nodige maatregelen te nemen om ervoor te zorgen dat de reële taalverhoudingen in alle federale wetenschappelijke instellingen, voor wat de Vlamingen betreft, minstens voldoen aan de taalverhoudingen zoals ze in de taalkaders werden vastgelegd;
 - initiatieven te nemen om de discriminerende bepalingen met betrekking tot de verdeling van de jobs in de federale wetenschappelijke instellingen over de Nederlandse en de Franse taalgroep zo snel mogelijk uit de wereld te helpen."

Une motion de recommandation a été déposée par Mme Barbara Pas et est libellée comme suit:

"La Chambre,

ayant entendu l'interpellation de Mme Barbara Pas

et la réponse de la ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'État, du Numérique et de la Politique scientifique,

- vu les lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées le 18 juillet 1966 (LLC);
- considérant que les LLC disposent que les emplois entre les groupes linguistiques des services de l'administration centrale doivent être répartis en 'tenant compte, à tous les degrés de la hiérarchie, de l'importance que représentent respectivement pour chaque service la région de langue française et la région de langue néerlandaise';
- considérant que près de 60 % de la population du pays est néerlandophone;

- vu les cadres linguistiques actuels des différents établissements scientifiques fédéraux;
 - considérant que ces cadres linguistiques sont rarement conformes à 'l'importance que représentent respectivement la région de langue française et la région de langue néerlandaise' et lèsent gravement la population néerlandophone;
 - considérant que selon les informations fournies par la ministre en réponse à des questions parlementaires écrites, 52,79 % des emplois des établissements scientifiques fédéraux étaient occupés en date du 1er octobre 2025 par des francophones et seulement 47,21 % par des néerlandophones;
 - considérant que dans 5 des 12 établissements scientifiques fédéraux, le nombre de fonctions supérieures occupées par des francophones excède le nombre qui leur revient en vertu des cadres linguistiques;
 - considérant qu'aux Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, pas moins de 78 % des fonctions supérieures reviennent à des francophones;
 - considérant qu'à la Bibliothèque royale de Belgique, 75 % des fonctions supérieures sont occupées par des francophones;
 - considérant que dans pas moins de 10 des 12 établissements scientifiques fédéraux, le nombre de fonctions inférieures occupées par des francophones excède le nombre auquel ils ont droit en vertu des cadres linguistiques;
 - considérant qu'à l'Institut royal du Patrimoine artistique, 61 des fonctions inférieures sont attribuées à des francophones, contre seulement 38,52 % à des néerlandophones;
 - considérant qu'aux Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, 60 % des fonctions inférieures sont attribuées à des francophones, contre seulement 40 % à des néerlandophones;
 - considérant que cette répartition accentue désormais davantage encore la répartition linguistique déjà défavorable aux néerlandophones telle qu'établie en vertu des cadres linguistiques des établissements scientifiques fédéraux;
 - considérant que ce déséquilibre persiste depuis des décennies et que les progrès enregistrés sont inexistantes;
- demande au gouvernement
- de prendre à très brève échéance toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que la répartition linguistique dans tous les établissements scientifiques fédéraux soit au moins réellement conforme, pour les néerlandophones, à la répartition prévue par les cadres linguistiques;
 - de prendre des initiatives afin de mettre fin dans les meilleurs délais aux dispositions discriminatoires relatives à la répartition des emplois dans les établissements scientifiques fédéraux entre le groupe linguistique français et le groupe linguistique néerlandais."

Een eenvoudige motie werd ingediend door de heren Serge Hiligsmann et Julien Matagne.
 Une motion pure et simple a été déposée par MM. Serge Hiligsmann en Julien Matagne.

Over de moties zal later worden gestemd. De bespreking is gesloten.
 Le vote sur les motions aura lieu ultérieurement. La discussion est close.

04 **Samengevoegde vragen van**

- **Nele Daenen** aan **Vanessa Matz** (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het onderzoek naar de locatie van het nieuwe forensisch psychiatrisch centrum" (56010581C)
- **Alain Yzermans** aan **Vanessa Matz** (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Onbruikbare FPC-kamers" (56010606C)

04 **Questions jointes de**

- **Nele Daenen** à **Vanessa Matz** (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'étude concernant la localisation du nouveau centre de psychiatrie légale" (56010581C)
- **Alain Yzermans** à **Vanessa Matz** (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Les chambres inutilisables dans les CPL" (56010606C)

04.01 **Nele Daenen** (Vooruit): Mijnheer de minister, ik heb hierover al een vraag gesteld in juli 2025. Dit is dus een vervolgvraag.

Een FPC biedt een gespecialiseerde behandeling voor forensisch psychiatrische patiënten, mensen die een misdrijf pleegden vanuit een psychische stoornis. Deze mensen krijgen beter een specifieke

begeleiding in dergelijke centra.

Momenteel is de opvangcapaciteit voor geïnterneerden in België volstrekt ontoereikend. Sommige geïnterneerden zijn daardoor verplicht om in een gevangenis te verblijven. In opdracht van de federale overheid onderzoekt de Regie der Gebouwen potentiële locaties voor de vestiging van een nieuw forensisch psychiatrisch centrum. Dit onderzoek is momenteel volop lopende.

Is er ondertussen al zicht op welke locaties in aanmerking komen voor het bouwen van een nieuw FPC? U gaf op 1 juli 2025 aan dat onder andere twee locaties in Tienen, waar ik zelf schepen ben, in onderzoek zijn, namelijk de Tiense Watervelden in Goetsenhoven en de locatie op het militair domein in Vissenaken. Zijn deze locaties al dan niet weerhouden?

Wanneer zal de Regie der Gebouwen een beslissing nemen en zal daarbij rekening worden gehouden met de adviezen van de lokale overheden?

De **voorzitter**: De heer Yzermans is niet aanwezig.

04.02 Minister **Vanessa Matz**: Mevrouw Daenen, de Regie der Gebouwen onderzoekt momenteel samen met de FOD Justitie en de betrokken minister verschillende mogelijke locaties voor een nieuw *long stay* FPC. Er is op dit moment nog geen definitieve beslissing genomen.

De voorwaarden voor een geschikte locatie zijn duidelijk, het terrein moet minstens vier tot vijf hectares groot zijn en gelegen zijn in een lichtblauwe zone. Daarnaast wordt rekening gehouden met factoren zoals bereikbaarheid, de aanwezigheid van nutsvoorzieningen, het risico op wateroverlast en de mogelijkheid van hernieuwbare energie.

Omdat het aantal geschikte zones beperkt is, bekijkt de Regie der Gebouwen ook of een herlocatie via een gewestelijk ruimtelijk uitvoeringsplan mogelijk is.

Zodra een concrete locatie is vastgesteld, worden de lokale overheden betrokken. In dat kader wordt ook de impact op de lokale politie besproken. Wanneer het project wordt toegewezen, organiseert de Regie der Gebouwen overlegmomenten met de bewoners. Tijdens deze momenten kunnen hun bezorgdheden uitgebreid worden toegelicht en besproken.

In het FPC in Gent zijn er momenteel acht kamers op de afdeling Schelde en vier kamers op andere afdelingen buiten gebruik. Dat is het gevolg van de schade die door patiënten werd veroorzaakt. Ook in de gemeenschappelijke ruimten, zoals de keukens en leefruimte, is er schade vastgesteld.

De geplande werken omvatten onder meer de vernieuwing van vloeren en keukeneilanden, het vervangen van veiligheidsbeglazing en schilderwerken. Omdat het centrum operationeel moet blijven, worden werken in fases uitgevoerd via een doorschuifstelsel. Hierdoor zullen tijdelijk 15 kamers leeg moeten blijven zodat de impact op het zorgtraject voor de patiënten zo beperkt mogelijk blijft. Na afloop zullen alle kamers opnieuw beschikbaar zijn.

De werken zijn gestart op 8 december van dit jaar en zullen afgerond zijn tegen het vierde kwartaal van volgend jaar. Er is enige vertraging opgelopen door een productietermijn van 12 weken voor de nieuwe keukens.

04.03 **Nele Daenen** (Vooruit): Bedankt, mevrouw de minister, voor uw antwoord.

Voor de locatie wachten we dan inderdaad nog op een definitieve beslissing. We zullen daar verder naar uitkijken en dit dossier verder opvolgen.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

05 Question de François De Smet à Annelies Verlinden (Justice, chargée de la Mer du Nord) sur "L'état des cellules au Palais de Justice de Bruxelles" (56010509C)

05 Vraag van François De Smet aan Annelies Verlinden (Justitie, belast met de Noordzee) over "De staat van de cellen in het Brusselse Justitiepaleis" (56010509C)

05.01 **François De Smet** (DéFI): Madame la ministre, nous reparlons encore de l'insalubrité des palais de justice dans notre pays, mais via une circonstance particulière. J'ai une amie avocate qui accompagne régulièrement des détenus devant être jugés à Bruxelles. Selon elle, les cellules (ou cachots) du Palais de Justice de Bruxelles seraient, eux aussi, en état de délabrement, voire insalubres.

Cette situation de vétusté a pour conséquence que des détenus arrivent en retard à l'audience par manque de place, ce qui contraint les magistrats à reporter les affaires à une date ultérieure. En raison de ce manque de place dans des cachots qui ne sont pas aux normes, certains détenus ne peuvent même pas aller à l'audience et doivent repartir avec le fourgon. Ce délabrement n'est pas seulement désagréable et déprimant en soi. Il a des conséquences directes sur l'administration de la justice.

J'avais évidemment d'abord introduit cette question auprès de votre collègue, la ministre de la Justice, mais elle l'a renvoyée vers vous. Madame la ministre, avez-vous connaissance de ce genre de situations? Dans l'affirmative, quelles mesures entendez-vous prendre, même à titre temporaire, pour permettre, à la fois pour les détenus et pour le bon fonctionnement de la Justice, l'accessibilité à des cellules en nombre et rénovées?

05.02 **Vanessa Matz**, ministre: Monsieur le député, j'ai évidemment bien pris connaissance de la situation. Il est exact que certaines cellules ne répondent pas aux normes en vigueur et qu'en raison d'un ensemble de circonstances, l'ensemble des 78 cellules ne peut actuellement être exploité.

Je tiens à souligner que la Direction générale Sécurité et Prévention (DAB), le SPF Justice et la Régie des Bâtiments travaillent activement et en étroite collaboration afin de rendre opérationnelles le maximum de cellules. À cet effet, un plan d'action commun a été mis en place. Il prévoit notamment l'installation de plexiglas sur les portes des cellules pour prévenir les blessures ou tentatives de suicide, l'entretien et la réparation des quincailleries ainsi que le remplacement des barillets sécurisés, le remplacement de l'éclairage, l'installation d'une salle de surveillance par caméras et l'installation de caméras dans les cellules, ainsi que l'opacification des sols et des garde-corps.

Une partie de ces travaux est déjà terminée ou en cours et l'ensemble sera achevé au plus tard pour la fin du mois d'avril 2026, à l'exception de l'opacification qui ne pourra être réalisée qu'après la finalisation complète de l'installation des caméras.

Vous connaissez ma détermination à œuvrer pour rendre les bâtiments de justice plus sécurisés et en état de fonctionnement. Je suivrai l'évolution de ce dossier de près. Vous pouvez compter sur moi.

Président: Christophe Lacroix.

Voorzitter: Christophe Lacroix.

05.03 **François De Smet** (DéFI): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses et vos engagements. Je suis ravi de voir que les travaux sont en cours. On fera évidemment le suivi de la situation sur le terrain mais il serait malhonnête de dire que, sur ce dossier-ci, vous ne faites rien.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

06 Questions jointes de

- **Éric Thiébaut à Vanessa Matz** (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le bâtiment de la justice de paix du canton de Boussu" (56010702C)

- **Marie Meunier à Vanessa Matz** (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'état déplorable des bâtiments de la justice de paix de Boussu" (56011172C)

06 Samengevoegde vragen van

- **Éric Thiébaut aan Vanessa Matz** (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het gebouw van het vrederecht van het kanton Boussu" (56010702C)

- **Marie Meunier aan Vanessa Matz** (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De lamentabele staat van de gebouwen van het vrederecht van Boussu" (56011172C)

Le **président**: Mme Meunier est absente pour des raisons de santé.

06.01 Éric Thiébaut (PS): Madame la ministre, j'ai été contacté il y a quelques semaines par la juge de paix du canton de Boussu, qui se plaignait des conditions de travail et, en particulier, du caractère inadapté des bâtiments dans lesquels ses services travaillent depuis maintenant quelques années. Je me suis donc rendu sur place et j'ai pu constater que, effectivement, les deux juges de paix du canton travaillent actuellement dans des locaux loués à une société de logement de service public. Il s'agit d'anciens logements sociaux qui ont été transformés en bureaux, une solution normalement temporaire avant que l'on ne trouve une solution définitive pour les anciennes justices de paix de Boussu et de Colfontaine.

Comme souvent cependant, cette solution temporaire est devenue presque définitive. Le problème n'est pas tellement la qualité du bâtiment mais bien le fait qu'il ne soit pas adapté à la fonction. Passe encore pour les bureaux – là je pense que cela pourrait encore perdurer quelque temps –, mais le principal souci pour les magistrats, c'est la salle d'audience – il s'agit d'un ancien logement social transformé en bureau et puis, je pense, en salle d'audience. Ce n'est pas du tout adapté, c'est trop petit, il y a un problème d'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite et il n'y a pas de sortie de secours. J'estime que cela ne peut plus durer ainsi et qu'il faut trouver une solution alternative à cette localisation à Boussu.

J'ai donc pris l'initiative de contacter d'autres acteurs dans la région, et notamment le bourgmestre de Colfontaine. Il existe en effet un projet de construction d'un nouveau centre administratif à Colfontaine. Je me suis dit qu'il y avait peut-être là une occasion à saisir, pour une intégration éventuelle de la justice de paix de Boussu. Le bourgmestre m'a confirmé que cette nouvelle construction libérerait d'anciens bâtiments bien plus adaptés que les bâtiments actuels de Boussu, avec notamment une salle qui conviendrait parfaitement comme salle d'audience. J'ai donc pris rendez-vous avec lui et nous irons, avec la juge de paix, visiter ces bâtiments qui constituent certainement une alternative.

Aujourd'hui, les bâtiments de Boussu sont loués à 70 000 euros par an. Vous disposeriez donc déjà de ce budget-là, qui pourrait être transféré vers une autre localisation. Je vous donne déjà cette information-là. Je ne sais pas si vous avez déjà creusé d'autres pistes. Je suis dans tous les cas vraiment impatient d'entendre votre avis sur la question.

06.02 Vanessa Matz, ministre: Monsieur Thiébaut, nous avons déjà eu l'occasion de discuter de ce dossier dans les couloirs de ce Parlement. Je tiens à préciser que, à ce jour, la Régie des Bâtiments n'a reçu aucune plainte du SPF Justice concernant ce site, où une justice de paix est installée depuis 2008. Dans le cadre de la fusion des justices de paix de Colfontaine et de Boussu, des travaux de réaménagement ont été réalisés en 2019 et 2020, tant par le propriétaire que par la Régie des Bâtiments, pour un montant total d'environ 190 000 euros. Le contrat de location actuel court jusqu'en novembre 2028. Dans ce contexte, il convient de souligner que toute réflexion sur l'avenir de cette implantation dépendra de la décision du SPF Justice de maintenir, ou non, une justice de paix dans ce bâtiment. Cette analyse est en cours auprès du SPF Justice. En fonction des décisions de ce dernier, la Régie des Bâtiments sera en mesure d'examiner des solutions alternatives et de procéder à des prospections de marché sur la base d'un programme de besoins validé par le SPF Justice. Je reste pour ma part très attentive à l'évolution de ce dossier et j'ai demandé que son suivi puisse être assuré

dans le cadre des travaux du groupe de travail relatifs à l'ordre judiciaire, groupe de travail qui rassemble les deux administrations concernées, la Justice et la Régie des Bâtiments, et leurs cabinets respectifs. Et c'est évidemment avec plaisir que je me rendrai sur place pour visiter la nouvelle implantation que vous proposez, si vous le souhaitez. Mais comme je vous le disais, si la justice décide, c'est notre client, et nous devons, bien entendu, nous conformer à ses attentes, en proposant des solutions alternatives. Nous avons pris note de celle que vous avez évoquée.

06.03 **Éric Thiébaud (PS):** Effectivement, nous avons eu l'occasion d'échanger à ce sujet dans les couloirs de ce Parlement. Toutefois, lorsque vous dites qu'il n'y a pas eu de plainte, il y a malgré tout eu une publication dans la presse dans laquelle les juges de paix se plaignent de l'inadaptation du bâtiment. Il en a donc été question sur la place publique, ce qui m'a amené, en tant que parlementaire de Mons-Borinage, à me mettre en rapport avec les magistrats. Vous expliquez la situation de manière très concrète, pourtant la gestion de cette question paraît très lourde. Quelque 70 000 euros sont donnés à un propriétaire alors qu'ils pourraient être donnés à un autre propriétaire qui offre une solution plus adaptée. Je constate qu'en suivant la voie que vous détaillez, il faudra quatre ans pour régler la situation, alors que cela pourrait être fait en six mois, selon moi. J'espère que vous ferez bouger ce dossier rapidement, car des solutions existent.

Ce qu'on voit souvent, c'est un manque de concertation entre les acteurs publics. Il y a des possibilités dans les communes, peut-être des CPAS avec d'autres administrations. Je trouve que, bien souvent, les administrations ne se parlent pas. Les niveaux de pouvoir ne se parlent pas. Finalement, on rate des opportunités et des solutions plus rationnelles, et peut-être parfois moins coûteuses que d'autres.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

07 **Question de Christophe Lacroix à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La prison de Huy" (56010720C)**

07 **Vraag van Christophe Lacroix aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De gevangenis te Hoei" (56010720C)**

07.01 **Christophe Lacroix (PS):** Madame la ministre, plusieurs rapports dont un récent – ma question datant d'il y a un peu moins d'un mois – relatif à la surpopulation dans la prison de Huy dénoncent la mise en danger du personnel pénitentiaire et des détenus. C'est bien là tout le problème. La situation au sein de cette prison, déjà critique, vient d'être confirmée comme objectivement dangereuse par les autorités compétentes en matière de sécurité civile.

À la demande du bourgmestre de Huy, Christophe Collignon, la zone de secours a opéré une visite de contrôle dans cette prison et les conclusions de ce rapport sont sans appel: dans son état actuel, l'établissement présente un niveau de sécurité dangereux contre l'incendie, l'explosion et la panique. Par conséquent, un avis défavorable à l'exploitation du bâtiment a été émis. Le rapport relève également que le planning de mise en conformité établi en février 2024 par votre prédécesseur et par le SPF Justice n'est pas respecté. On ne parle pas de détails, madame la ministre, mais d'absence de portes coupe-feu, de non-conformité électrique et de non-réception de la nouvelle installation de détection incendie.

Lors de cette visite, les services de secours ont également constaté la présence de 96 détenus, avec de nombreux matelas au sol. Leur nombre a même atteint les 109 personnes, contraignant 12 détenus à dormir à même le sol.

Plusieurs arrêtés communaux fixent, depuis plusieurs années déjà, une capacité maximale de 85 détenus, notamment pour des raisons de sécurité, de salubrité et de dignité humaine. Cet arrêté communal n'est à nouveau pas respecté.

Madame la ministre, je sais que votre tâche n'est pas facile. Face à une telle situation, nous assistons souvent à une partie de ping-pong entre la Régie des Bâtiments et le SPF Justice. Mais la responsabilité politique est engagée. D'ailleurs, la directrice générale des prisons le précisait également aujourd'hui dans un article du journal *Le Soir*. Elle faisait un appel vibrant pour des raisons de sécurité

impératives.

Dès lors, madame la ministre, où en est-on pour dégager des solutions immédiates et éviter un drame? Quels contacts avez-vous eus avec les autorités locales concernées? Quelles mesures urgentes allez-vous prendre avec votre collègue Verlinden pour trouver une solution à ces problèmes graves d'infrastructure et de salubrité? Sur le plus long terme, quelles solutions seront-elles trouvées pour la prison de Huy sur le plan des infrastructures et des conditions de travail et de détention?

07.02 Vanessa Matz, ministre: Monsieur Lacroix, je partage totalement votre constat sur le jeu de ping-pong qu'il y a souvent eu entre la Justice et la Régie. C'est bien pour cette raison que nous avons mis en place des *task forces* entre la Justice et nous. Il existe notamment une *task force* Surpopulation sur laquelle chacune intervient dans son domaine de compétence: la ministre Verlinden pour la régulation, si je puis dire, du flux des détenus, et moi pour l'amélioration des conditions de détention dans les bâtiments et la création de places complémentaires. Nous collaborons de manière parfaite pour tenter d'aboutir à des solutions le plus rapidement possible. La prison de Huy ne fait pas exception à cette question, comme d'autres établissements pénitentiaires qui suscitent régulièrement des questions ou des articles dans la presse.

La situation de la prison de Huy fait l'objet d'un suivi attentif et coordonné entre la Régie et le SPF Justice, notamment à la suite de constats formulés par les services compétents en matière de sécurité. À la suite de la visite du service régional d'incendie, le plan d'action a été actualisé. Ce plan révèle effectivement quelques retards dans l'exécution concrète de certains marchés. Je tiens toutefois à souligner que plusieurs mesures prévues dans le plan d'action ont déjà été mises en œuvre. Celles-ci ont permis d'améliorer sensiblement la situation, même si les difficultés structurelles de l'infrastructure demeurent.

Sachez que les réceptions techniques des marchés liés aux aspects électricité sont programmées pour la fin de cette année, tandis que les travaux liés au gros œuvre sont actuellement en cours. Ces travaux conséquents sont réalisés dans une prison en activité, ce qui impacte évidemment l'exécution des travaux et explique donc le délai de réalisation. Une fois ces travaux terminés, nous aurons traité les points les plus urgents du rapport. Cependant, une deuxième phase doit encore être réalisée pour pouvoir couvrir le tout.

Je le redis, la sécurité des bâtiments publics est une priorité. Je veillerai à l'état d'avancement des travaux et au respect des engagements pris.

07.03 Christophe Lacroix (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Je note qu'au niveau de l'électricité, une réception technique des travaux aura lieu fin de cette année. Le gros œuvre sera terminé dans quelques semaines ou dans plusieurs mois, en fonction des difficultés rencontrées sur le terrain. J'ai bien pris note – et je ne suis pas là pour donner des leçons, il serait si facile de dire "il n'y a qu'à" – qu'il est toujours compliqué de travailler dans des lieux de détention, ces derniers étant occupés, voire même suroccupés.

Pour la deuxième phase, n'étant pas du tout spécialiste de cette commission, je ne peux m'appuyer que sur ce qui figure dans les lignes budgétaires ou sur ce que relaie la presse, notamment dans cet article – ou cette carte blanche – de Mme la directrice générale des prisons. Elle évoque le fait que la ministre Verlinden a à sa disposition un budget annuel de 50 millions d'euros pour lutter contre la surpopulation dans les prisons.

J'espère que parmi ces 50 millions, quelques milliers ou centaines de milliers d'euros seront pour la prison de Huy. C'est non seulement important sur le plan de la dignité et des droits humains – la Cour européenne des droits de l'homme est d'ailleurs très attentive à l'état de nos détenus – mais c'est aussi – comme vous avez eu raison de la souligner – une question de sécurité pour le personnel et pour les pompiers qui devront intervenir dans des milieux qui ne leur seront pas nécessairement favorables, et dans des conditions complexes. Nous l'avons malheureusement bien vu à la prison de Lantin il y a quelques mois.

Je vous remercie donc pour ce que vous avez à faire. Je compte donc sur vous et sur mon cher ami et collègue, le bourgmestre de la ville de Huy.

07.04 Vanessa Matz, ministre: J'aimerais ajouter un détail par rapport au budget que vous venez d'annoncer. Ce budget concerne la partie Justice. Une enveloppe de 600 millions d'euros a été dégagée dans le cadre budgétaire actuel pour l'infrastructure. Cette enveloppe est donc destinée à la Régie des Bâtiments, uniquement pour les prisons et les bâtiments de justice. Il s'agit donc d'un investissement unique de 600 millions d'euros. Les travaux à la prison de Huy, ainsi que tous les autres, sont prévus. Ce dont vous parlez relève davantage d'enveloppes pour le personnel. Ces dépenses sont récurrentes, tandis que l'enveloppe destinée à la Régie des Bâtiments pour l'infrastructure correspond à un montant unique de 600 millions d'euros.

La Justice nous dira bien entendu à quel endroit intervenir plus rapidement. En fonction de la connaissance que nous avons de certains dossiers très urgents, nous aussi, nous pouvons informer la Régie sur le fait qu'il faut intervenir rapidement, établir un rapport d'incendie comme chez vous à Huy, etc.

07.05 Christophe Lacroix (PS): Vous m'annoncez donc une double bonne nouvelle. Il y aura donc peut-être un beau cadeau sous le sapin de Noël pour la prison de Huy cette année.

Voorzitter: Frank Troosters.

Président: Frank Troosters.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

08 Questions jointes de

- **Anthony Dufrane à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'emploi d'intérimaires par bpost durant la période des fêtes pour répondre au rush des colis" (56010723C)**

- **Gilles Foret à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'organisation et l'impact économique du plan opérationnel de bpost pour le pic de fin d'année" (56010907C)**

08 Samengevoegde vragen van

- **Anthony Dufrane aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het inzetten van uit-zend-krach-ten bij bpost in de feestperiode in het licht van de pakjestsunami" (56010723C)**

- **Gilles Foret aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De organisatie en economische impact van het operationele plan van bpost voor de eindejaarspiek" (56010907C)**

08.01 Anthony Dufrane (MR): Madame la ministre, la période des fêtes est marquée par des pics d'activités logistiques, le Black Friday, le Cyber Monday, la Noël. Cela représente un défi majeur pour bpost, qui doit gérer un volume exceptionnel de colis. En 2024, bpost a traité jusqu'à 813 000 colis en une seule journée; et cette année, un nouveau record est attendu.

Pour faire face à cette demande, bpost fait traditionnellement appel à des intérimaires, avec plus de 1 500 personnes recrutées en 2024. Néanmoins, les grèves récentes et les contraintes contractuelles limitent cette flexibilité. Les contrats temporaires pour les fêtes débutent généralement en octobre et s'étendent jusqu'à la fin de l'année. Cependant, les accords syndicaux actuels ne permettent pas d'augmenter le nombre d'intérimaires durant les jours de grève, ce qui pourrait compromettre la qualité du service et la capacité de bpost à honorer ses engagements.

Madame la ministre, combien d'intérimaires bpost compte-t-elle recruter au total pour la période des fêtes? Comment ce chiffre évolue-t-il par rapport aux années précédentes? Quelles sont les principales fonctions occupées par ces intérimaires – le tri, la livraison, le support, la logistique?

Quelles mesures seront-elles prises pour garantir la continuité du service et la qualité des livraisons durant cette période critique? Comment bpost collabore-t-elle avec les partenaires pour renforcer ses

effectifs?

Envisagez-vous de revoir les accords avec les syndicats ou d'adapter les règles de recrutement d'intérimaires pour mieux répondre aux besoins logistiques de bpost durant les fêtes?

08.02 Gilles Foret (MR): *Madame la Ministre,*

La fin d'année constitue traditionnellement la période la plus intense pour les services postaux. Ce pic saisonnier s'étend désormais davantage dans le temps, avec une montée en charge observée dès la mi-novembre, notamment en raison d'événements commerciaux comme le Singles Day et le Black Friday.

Afin de répondre à cette forte croissance du nombre de colis à traiter, de 500.000 colis par jour en moyenne à plus de 700.000 lors du pic, avec un record de 813.000 colis livrés le 4 décembre dernier, bpost a élaboré un plan d'action renforcé. Celui-ci prévoit notamment :

la mobilisation de 700 volontaires internes, issus principalement de fonctions administratives, affectés temporairement au tri et à la distribution

le recours à 1.500 intérimaires et étudiants

l'augmentation de la capacité de tri via des équipements supplémentaires

le déploiement de 1.000 camionnettes additionnelles

Dans ce contexte, Madame la Ministre, permettez-moi de vous poser les questions suivantes :

Quels enseignements ont été tirés des précédentes campagnes de fin d'année et ont guidé l'élaboration du plan de 2025 ?

Ce dispositif permet-il de garantir la qualité du service en cas de perturbations liées aux mouvements sociaux annoncés ?

Une évaluation du retour économique global de ce pic logistique est-elle réalisée chaque année (emplois supplémentaires, retombées pour le commerce en ligne, recettes fiscales) ?

Enfin, quelles mesures structurelles bpost envisage-t-elle pour lisser la charge de travail au-delà du renforcement conjoncturel de fin d'année ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses et pour l'attention portée au rôle essentiel de bpost dans l'économie belge, en particulier durant cette période stratégique.

08.03 Vanessa Matz, ministre: Merci, monsieur Foret, pour votre sollicitude et merci, monsieur Dufrane, pour votre question et pour parler d'une seule voix au sein d'une même formation politique, ce qui n'est pas toujours le cas.

La période de fin d'année constitue un enjeu stratégique pour bpost, tant sur le plan opérationnel que financier.

En 2025, l'entreprise a une nouvelle fois battu son record avec 829 000 colis distribués en une seule journée. J'ai tenu à me rendre sur le terrain, au centre de tri de Bruxelles ce lundi 8 décembre et au centre de tri de Liège le jeudi 11 décembre, pour constater le niveau d'organisation et la détermination des équipes. J'ai également eu la chance d'effectuer une tournée avec un facteur pour la distribution du courrier et des colis, afin de me rendre compte de la charge de travail et des réalités de terrain. J'ai vu à quel point ce travail est exigeant, mais aussi combien les agents font preuve de professionnalisme et d'engagement.

Pour anticiper la forte hausse de la demande, bpost ajuste en permanence l'ensemble de sa chaîne logistique avec un doublement du nombre de distributeurs de colis, des aménagements dans les centres de tri et les bureaux de distribution, un renforcement des outils informatiques et une amélioration continue sur la base des campagnes précédentes.

Plus concrètement, plusieurs mesures ont été prises.

Le déploiement de 1 250 nouveaux distributeurs de colis en 2025, l'aménagement de sites temporaires pour le tri et le stockage, la mobilisation de plus de 700 collaborateurs internes issus des services de soutien et le recours à environ 1 500 intérimaires, étudiants et contrats à durée déterminée, principalement pour des fonctions de tri et de distribution. Lorsque c'est possible, la priorité est donnée

aux personnes ayant déjà de l'expérience chez bpost. Enfin, je souligne que bpost limite strictement le recours à la sous-traitance, à moins de 2,5 % du volume, et uniquement dans le respect d'un cadre contractuel conforme à la législation.

Cette bonne préparation, alliée à un dialogue social actif, a permis d'atténuer l'impact des mouvements sociaux récents.

Dans un marché très concurrentiel, je suis bien consciente des contraintes auxquelles bpost est confrontée, notamment en matière de flexibilité opérationnelle. Des discussions peuvent avoir lieu, dans le cadre du dialogue social, en vue d'adapter certaines modalités d'organisation, dans le respect des droits des travailleurs et de la continuité du service.

Il peut également être utile d'analyser à l'avenir l'impact économique global de ces campagnes de fin d'année, qu'il s'agisse des retombées sur l'emploi ou du commerce en ligne.

08.04 Anthony Dufrane (MR): Merci pour vos réponses, madame la ministre, j'en prends note.

Le recrutement d'intérimaires fait partie intégrante du fonctionnement de bpost durant la période des rushs. Il est primordial que les services de livraison fonctionnent en temps et en heure afin de garantir et de maintenir la confiance des consommateurs envers l'acteur postal.

Ce secteur est vraiment concurrentiel. J'ai entendu dans votre réponse que vous envisagiez de lancer des discussions avec les syndicats. Est-ce déjà prévu dans l'agenda? Allez-vous le concrétiser dans les prochains mois?

08.05 Vanessa Matz, ministre: Je le fais régulièrement.

08.06 Anthony Dufrane (MR): Mais aborderez-vous ce point en particulier des intérimaires?

08.07 Vanessa Matz, ministre: Nous avons des discussions plusieurs fois sur l'année, sur toute une série de sujets. C'est une question qui revient régulièrement.

08.08 Gilles Foret (MR): Comme il est en effet essentiel de concilier la fluidité logistique avec de bonnes conditions de travail et une performance économique solide, les résultats du plan d'action de fin d'année permettront de conforter la place de bpost comme acteur clé du commerce et du service public en Belgique, tout en répondant aux attentes croissantes des citoyens et des entreprises.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

09 Questions jointes de

- Khalil Aouasti à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le kern consacré à la surpopulation carcérale" (56010761C)

- Sarah Schlitz à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'accord budgétaire et les bâtiments de justice" (56011667C)

09 Samengevoegde vragen van

- Khalil Aouasti aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het kernkabinet over de overbevolking van de gevangenen" (56010761C)

- Sarah Schlitz aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het begrotingsakkoord en de gerechtsgebouwen" (56011667C)

09.01 Khalil Aouasti (PS): Madame la ministre, je vous avoue que je suis un peu inquiet d'être ici devant vous, parce que ma question était adressée à votre collègue Mme Verlinden, ministre de la Justice, et portait sur le kern du 21 novembre consacré à la surpopulation carcérale. Elle n'y a pas répondu et a décidé de vous la transférer. Cela m'inquiète parce que j'avais beaucoup de questions

pour elle, dont une qui vous concernait également, mais je crains – j'ose ne pas l'espérer, en réalité – que ce transfert signifie que la lutte contre la surpopulation carcérale se résume finalement à la question des places et des bâtiments.

Ce transfert de question donne finalement l'impression qu'aucune mesure n'est prise pour lutter contre la surpopulation carcérale et qu'on se dit que la Régie des Bâtiments se débrouillera, dans un contexte où vous n'êtes pas responsable de la politique pénale qui est menée. Au moment où je posais la question, nous en étions à 13 400 détenus. Nous sommes actuellement à près de 13 700 détenus. Au moment où je posais la question, 541 personnes dormaient au sol. Aujourd'hui, il y a 672 personnes qui dorment au sol.

Trois semaines après le fameux kern, nous n'avons toujours pas vu la moindre mesure pour lutter contre la surpopulation carcérale. La loi d'urgence débattue au mois de juillet dernier, que je dénonçais en indiquant qu'elle serait inutile, démontre son inutilité au quotidien. Et on me renvoie vers vous, qui m'êtes très sympathique, madame Matz, mais qui n'avez qu'à gérer les murs, et non pas la politique pénale et pénitentiaire.

Madame la ministre, ce kern a-t-il effectivement abordé les questions de surpopulation carcérale? Quelles autres mesures que le fait de prévoir des places à l'horizon 2035 – pour lequel vous recevez 600 millions d'euros – sont-elles sur la table pour répondre à l'urgence des 672 personnes qui dorment au sol et des 2 500 personnes en surpopulation, dans une situation d'indignité absolue?

09.02 Sarah Schlitz (Ecolo-Groen): Madame la ministre, votre gouvernement est enfin parvenu à un accord budgétaire dans lequel on découvre une ligne dédiée aux bâtiments de la justice, ce dont on peut évidemment se réjouir. Grâce à la reconfiguration de crédit, on voit que 600 millions d'euros sur la législature ont pu être dégagés. Nous n'avons cependant pas encore de vues sur l'utilisation de ces budgets.

La Régie des Bâtiments fait face à de grandes décisions: va-t-on plutôt mettre cet argent dans des lieux de détention qui sont actuellement totalement délabrés pour les remettre en état? Est-ce qu'on va plutôt privilégier la construction de nouvelles places ou même de nouvelles prisons? Ou alors va-t-on concentrer ces moyens sur la dignité humaine et faire en sorte d'agir également sur d'autres aspects en matière de justice?

Pouvez nous présenter les grandes lignes de l'utilisation de ces budgets par la Régie? En parallèle, on voit également qu'une provision est inscrite en plus du budget provisoire pour le début de 2026 pour agrandir la prison de Saint-Gilles alors qu'elle était censée être fermée depuis fin 2024. On ne comprend donc plus rien dans ce dossier. Dès lors, pouvez-vous nous donner des éléments complémentaires sur le dossier de la prison de Saint-Gilles?

Je vous remercie.

09.03 Vanessa Matz, ministre: Merci pour vos questions. Il y en a une qui est clairement de mon ressort, celle de Mme Schlitz, même si ce n'est pas moi qui gère les budgets complémentaires de la Justice.

Par rapport à votre question, monsieur Aouasti, il y a bien eu des demandes de la ministre de la Justice au kern par rapport à des mesures concernant la surpopulation. Ces questions sont toujours actuellement en discussion. Je n'irai donc pas plus loin parce que cela ne relève pas de ma stricte compétence. Comme vous le savez, et je ne vous contredirai pas sur ce point, la question de la surpopulation carcérale que connaît notre pays est une réalité qui est extrêmement préoccupante, tant pour les détenus que pour le personnel pénitentiaire. Elle appelle des réponses coordonnées, rapides et structurelles. J'ai participé aux travaux du kern qui se sont penchés sur ces questions dans un contexte budgétaire difficile.

Quant aux moyens budgétaires, la discussion a abouti à la confirmation d'une enveloppe de 600 millions d'euros sur la législature pour les bâtiments de justice, à la fois les palais de justice, mais aussi, évidemment, la question des prisons.

Madame Schlitz, quant à votre demande de répartition précise de cette enveloppe de 600 millions, on

vient d'en hériter, et nous sommes en concertation avec la Justice à propos de cette enveloppe pour connaître les priorités qui seront établies. Nous avons, pour notre part, fait une proposition que nous allons confronter à celle de la Justice pour voir si les priorités que nous avons par rapport aux bâtiments, et singulièrement les bâtiments de prison, correspondent à celles que la Justice sollicite.

Précisons que cela se fait dans le cadre d'une *task force*. Toutes les semaines, nous rencontrons nos collègues de la Justice sur les questions de bâtiments judiciaires pour être parfaitement coordonnés et ne pas se renvoyer la balle en disant: "c'est ta faute; non, c'est la mienne". On doit donc tenir compte des besoins de la Justice pour répartir cette enveloppe de 600 millions, qui est destinée dans les grosses masses à rénover un certain nombre de bâtiments, qui est destinée à de nouvelles places, qui est aussi destinée à tout ce qui est centres de psychiatrie légale – on en a parlé tout à l'heure du côté de la Flandre.

Voilà dès lors à quoi est destinée cette enveloppe, dans les grandes lignes, mais sur l'allocation précise de quel montant nous allons allouer à tel type de prison, la discussion plus pointue doit encore avoir lieu. Pour nous, il s'agit d'un signal clair, structurant en faveur de la modernisation du parc immobilier, à la fois judiciaire et pénitentiaire. Au sein de cette enveloppe, c'est très important, une part récurrente de 5 millions d'euros est spécifiquement destinée au renforcement des effectifs de la Régie des Bâtiments.

En effet, on peut décider d'entreprendre des travaux dans une prison, mais à un moment donné, il faut des femmes et des hommes qui construisent les dossiers, qui font passer les marchés publics, qui établissent des plans, etc. Cela nous permettra donc de renforcer les effectifs de la Régie d'environ une cinquantaine de personnes qui seront uniquement dédiées à la mise en œuvre des dossiers justice, afin d'aboutir à des délais plus rapides. Un des reproches récurrents faits à la Régie est la lenteur des procédures.

La mesure de cinq millions d'euros était indispensable au regard des sous-effectifs structurels auxquels la Régie est confrontée et de la nécessité de mener à bien un volume croissant de projets complexes dans des délais contraints.

En ce qui concerne les projets concrets, les moyens dégagés visent à assurer le financement des actions identifiées dans le cadre de la *task force* capacité. À cet égard, je peux notamment citer l'étude sur la construction d'unités modulaires sur des sites de prisons existantes, permettant une capacité d'environ 300 places. L'étude de faisabilité technique est en cours et sera finalisée d'ici la fin du mois de janvier.

D'autres mesures portent également sur le maintien en activité de la prison d'Anvers ainsi que sur la mise à disposition d'une enveloppe spécifique destinée à assurer l'entretien et la mise en conformité des infrastructures pénitentiaires existantes. Je souhaite insister tout particulièrement sur l'importance des questions de sécurité et de respect des normes en vigueur, qui constituent des priorités absolues. Enfin, je réaffirme ma volonté d'améliorer durablement les infrastructures pénitentiaires afin de garantir des conditions de détention dignes pour les personnes détenues et des conditions de travail sûres et respectueuses pour le personnel pénitentiaire, conformément aux exigences d'un État de droit.

09.04 **Khalil Aouasti (PS):** Madame la ministre, je n'ai pas de souci à croire ce que vous nous dites. Le seul problème, c'est que je posais une question sur les mesures d'urgence en matière de surpopulation carcérale, et que vos réponses, qui sont assez naturelles dès lors que vous gérez du bâtiment, ne sont pas des mesures d'urgence. Ce sont des mesures qui se prendront au mieux dans quelques mois, alors que la surpopulation, c'est maintenant. Il y a 2 500 personnes en trop dans nos prisons; 670 personnes dorment au sol; il y a des situations d'indignité absolue. Comme l'a dit ma collègue Mme Schlitz, la Belgique a une capacité de 11 098 places. Ce nombre intègre les 500 places de la prison de Saint-Gilles, qui aurait en réalité dû fermer le 31 décembre 2024. Il y a donc normalement 10 500 places en pleine capacité.

La prison de Saint-Gilles est en effet insalubre, et il en va de même pour celles de Termonde, Tongres, Anvers, Tournai et Mons. Quant à celle de Lantin, elle s'effondre carrément sur elle-même. La seule chose qui continue à être faite et dite, c'est d'incarcérer toujours plus et toujours plus longtemps alors que, dans ces conditions, la seule chose que nous faisons est la création de fabriques à criminels en puissance.

Je sais que vous n'êtes pas ministre de la Justice, mais vous êtes autour de la table et vous participez vous-même à une *task force*. La raison commande de revenir au maximum à ces 11 000 places de détention, ne fût-ce que pour permettre une gestion normale de la population carcérale et tenter un minimum de réinsertion.

Pour le reste, un investissement de 600 millions d'euros, c'est très bien, mais le nombre de projets est tel que cette somme ne permettra même pas d'éponger un cinquième des besoins actuels. Avec 600 millions, 500 places peuvent être construites, alors que le dépassement actuel atteint déjà 2 500 détenus. De plus, ces 500 places ne verront le jour que dans un horizon de 10 ans.

Cela signifie que, si la situation reste inchangée, même avec ces 500 places supplémentaires d'ici 10 ans, il subsistera structurellement un surplus d'environ 2 000 personnes dans les prisons. Je ne sais pas si cette situation peut être considérée comme normale. Pour ma part, ce n'est absolument pas le cas, et cela devrait toutes et tous nous inquiéter collectivement.

09.05 Sarah Schlitz (Ecolo-Groen): Madame la ministre, j'entends que vous mettez des propositions sur la table. Il serait intéressant d'entendre au Parlement les perspectives que vous proposez. C'est précisément notre rôle de vous demander quelles sont les priorités que vous proposez au sein de votre gouvernement. Il est donc regrettable que vous ne puissiez pas nous en parler aujourd'hui et que vous ne nous donniez que la forme et pas le fond.

Par ailleurs, ce qui m'inquiète – et vous ne l'avez pas contesté –, c'est que nous poursuivons en effet dans une fuite en avant au niveau carcéral, avec chaque jour une aggravation du nombre de détenus qui dorment à même le sol. Il y a également des projets de création de prisons au Kosovo.

C'est complètement hallucinant. C'est une perte d'argent public, pour aller créer des places dont nous pensons qu'elles ne verront jamais le jour et qui en fait ne résolvent rien du tout sur le terrain.

Aujourd'hui, l'essentiel est d'investir dans la prévention et dans la réinsertion, de faire en sorte qu'il y ait des alternatives à la détention beaucoup mieux développées et surtout, de faire en sorte qu'on ne soit pas pire en sortant de prison qu'en y entrant. Pourtant, aujourd'hui, c'est le cas; et c'est en train d'empirer à grande vitesse.

09.06 Vanessa Matz, ministre: (...)

09.07 Sarah Schlitz (Ecolo-Groen): D'autres solutions existent. De nombreuses solutions ont été mises sur la table par les professionnels du secteur, par les magistrats. Ils appellent à des solutions qui, aujourd'hui, ne sont pas mises en œuvre. Vous devez agir par rapport à ça. Vous devez les écouter; et vous ne le faites pas. Vous laissez donc cette surpopulation carcérale perdurer.

C'est inquiétant. Voir que Saint-Gilles va être remise en service, c'est très inquiétant. Ce que j'entends du terrain, c'est que c'est une prison de seconde zone dans laquelle on entrepose des détenus de seconde zone. Je trouve que cela contrevient particulièrement aux droits humains, madame la ministre, d'aller caser des détenus de seconde zone à Saint-Gilles.

Nous continuerons évidemment à suivre ce dossier, y compris chez la ministre de la Justice.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

10 Question de Dimitri Legasse à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La vente d'actifs de l'État" (56010827C)

10 Vraag van Dimitri Legasse aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De verkoop van staatsactiva" (56010827C)

10.01 Dimitri Legasse (PS): Madame la ministre, j'ai dû retravailler le document, parce que la question datait un peu et, entre-temps, effectivement, le budget est passé par là. Mais il y a quelques mois, nous

avons évoqué ensemble, ici même, une interview de votre collègue Clarinval évoquant la possible vente d'actifs de l'État pour notamment financer des investissements consacrés à la défense. Depuis lors, nous ne savons pas si cette proposition est toujours sur la table, mais peut-être pourriez-vous nous en dire plus. Notamment chez bpost, le climat social est tendu, en l'occurrence pour ce type d'éléments. Néanmoins, le personnel se dit aussi inquiet quant à la possibilité de voir l'État se désengager complètement, nous en parlions il y a quelques instants. La question vaut aussi pour Proximus.

La vente d'actifs de l'État est-elle toujours sur la table de votre gouvernement? Pouvez-vous enfin nous en dire plus et nous garantir que l'État gardera la majorité des parts de bpost et de Proximus? Je sais que la question vous embête un peu, mais je vous en prie, répondez-moi, madame la ministre.

10.02 Vanessa Matz, ministre: La question ne m'embête pas du tout, parce que chaque fois je vous ai répondu la même chose. Chaque fois, chaque fois, chaque fois. Mais vous pouvez ne pas l'entendre et peut-être que la réponse que vous auriez aimée, en fait, est que je vous dise que les actifs de bpost et de Proximus sont sur la sellette. Mais quand on parle des actifs de l'État, vous avez quand même bien vu que Belfius, ce sont des actifs de l'État aussi.

Je tiens donc à rappeler que Proximus et bpost sont deux entreprises publiques autonomes à participation majoritaire, protégées par la loi du 21 mars 1991. En vertu de cette loi, toute réduction de la participation de l'État en dessous de 50 % plus 1 nécessite un accord préalable du Parlement. Ce cadre garantit que toute décision majeure en matière de désengagement public se fasse dans la transparence et avec le contrôle démocratique requis.

Je peux vous assurer qu'aucune démarche, aucune – je peux vous le redire, et je pense que je vous l'ai déjà dit, à mon avis, cinq fois – n'est engagée pour modifier cette majorité publique au sein de Proximus et de bpost. Aucune discussion.

Je comprends que les fluctuations boursières puissent nourrir des interrogations, notamment en période de volatilité accrue. Mais le cours de la bourse, à lui seul, ne va pas fonder une politique de participation publique. Ce sont les objectifs à long terme, les missions de service public et l'intérêt général qui doivent guider nos choix. C'est dans cet esprit que je conçois mon action.

En ce qui concerne plus largement la gestion du portefeuille des participations de l'État en dehors de bpost et de Proximus, c'est au ministre Jambon qu'il convient de vous adresser. Je sais que ça vous intéresse beaucoup moins d'avoir ses réponses à lui, mais c'est à lui qu'il appartient de s'exprimer sur d'autres éventuelles réflexions en cours. Je ne vais pas me prononcer sur d'autres actifs de l'État qui ne sont pas de mon ressort. Je vous le dis, ni Proximus ni bpost n'ont fait l'objet d'une discussion sur la vente de ces actifs. Je peux vous le redire dans un mois si vous voulez, mais c'est la vérité.

10.03 Dimitri Legasse (PS): Croyez bien madame la ministre que dans un mois ou deux ou trois, je vous reposerai la question parce que, manifestement, cela revient sur la table. Tout à l'heure, mes collègues de la N-VA évoquaient, dans le cadre de la question Temu-bpost, la même problématique de la participation et de la situation de bpost, des parts qui resteraient et du service qui en pâtirait. On vient d'acter 20 % de vente de Belfius, il est vrai, et donc nous sommes en droit, légitimement, me semble-t-il, de vous poser la question et de vous la reposer régulièrement, parce que nous y serons attentifs et le resterons.

Je vous remercie.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

11 Question de Dimitri Legasse à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La gestion du patrimoine immobilier de l'État" (56010828C)

11 Vraag van Dimitri Legasse aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het beheer van het vastgoed van de Staat" (56010828C)

11.01 Dimitri Legasse (PS): Madame la ministre, en septembre dernier, vous nous disiez travailler sur l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement, le PPI, de la Régie des Bâtiments. Je pense que vos grands clients, comme vous les appelez, aimeraient savoir de quoi demain sera fait. On pense bien sûr à l'état de délabrement de nos palais de justice, aux prisons, nous venons d'en parler, ou encore à une série de SPF.

Ne croyez-vous pas que les personnes qui travaillent dans les bâtiments appartenant à l'État ont le droit de travailler dans les conditions optimales? Je le pense, et je pense que vous le croyez également. De même, le public qui fréquente ces bâtiments ne doit pas avoir peur de recevoir le plafond sur la tête. On sait que si des travaux doivent être entrepris, les délais pour les marchés publics ne permettent pas toujours d'avancer rapidement – mon collègue Thiébaud en parlait tout à l'heure.

Plus vite les clients de la Régie seront informés, plus vite ils sauront dans quelle enveloppe budgétaire ils pourront ou pas éventuellement travailler. Par ailleurs, vous nous disiez espérer présenter le PPI rapidement au gouvernement, dans le cadre du conclave budgétaire. Avez-vous présenté une première ébauche? Qu'en est-il, alors que votre gouvernement n'a toujours pas réussi à se mettre d'accord sur certains aspects du budget? Étant donné que nous allons passer sous le régime des douzièmes provisoires, quelles conséquences cela aura-t-il sur les éventuels travaux à programmer pour certains bâtiments? Pouvez-vous nous indiquer quels travaux seront en retard, si nous devons passer sous ce régime des douzièmes provisoires?

11.02 Vanessa Matz, ministre: Merci pour votre question et pour la préoccupation que vous avez quant à l'état du patrimoine fédéral. Vous soulignez à juste titre un certain nombre de difficultés telles que les aspects liés à la sécurité et aux permis. La dernière validation du PPI date de mai 2024. Cela veut dire que nous sommes toujours sous le régime de ce PPI de 2024, ce qui ne remet en cause aucun projet qui a été engagé dans le cadre de ce dossier.

Depuis que nous avons la certitude budgétaire et l'accord du gouvernement, nous sommes occupés à la mise à jour de ce PPI, en fonction du contexte budgétaire du conclave. Nous avons donc, pas plus tard qu'aujourd'hui, eu un IKW (groupe de travail inter-cabinets) pour présenter aux différents partenaires de majorité la méthode que nous voulions employer sur le PPI, ainsi que les propositions – je vais même très loin dans la transparence – de bilatérales que nous souhaitions avoir avec l'ensemble des clients de la Régie par rapport à leurs demandes, en leur expliquant le contexte budgétaire qui est le nôtre.

Comme vous le constatez, le travail ne s'arrête sûrement pas et continue sans relâche. Nous espérons donc pouvoir inscrire à l'ordre du jour du gouvernement le PPI d'ici le contrôle budgétaire 2026 et, entre temps, comme je l'ai indiqué, les projets continuent d'avancer sans relâche.

Enfin, vu l'accord budgétaire, le régime des douzièmes provisoires ne devrait s'appliquer qu'à une période très réduite, et son impact sur les projets de la Régie restera probablement très limité, vu la courte période dans laquelle nous allons travailler en douzièmes.

11.03 Dimitri Legasse (PS):

Oui, le douzième provisoire, il n'en sera question qu'à brève échéance, effectivement. Je m'inquiète à propos de la limitation qui en découlera, mais nous serons amenés à en reparler, et par ailleurs le contrôle budgétaire n'interviendra pas de si tôt. Il se passera sans doute un quadrimestre, si pas un semestre, avant qu'il ne soit d'actualité. J'espère que ce laps de temps sera quand même plus court. Je suis en tout cas heureux d'apprendre qu'il y a des bilatérales et que le travail continue à avancer malgré tout.

Merci pour vos réponses.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

12 Question de Gilles Foret à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique)

sur "Le retour en mer du Belgica II et les garanties pour une exploitation durable et ambitieuse" (56010909C)

12 Vraag van Gilles Foret aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De Belgica II die weer uitvaart en de garanties voor een duurzame en ambitieuze exploitatie" (56010909C)

12.01 **Gilles Foret** (MR): Madame la ministre, je tiens tout d'abord à saluer l'accord conclu entre l'État belge et l'armateur Genavir, permettant enfin de sortir de l'impasse qui immobilisait le navire de recherche Belgica II depuis juin 2024. Grâce à cette avancée, l'un de nos instruments scientifiques majeurs pourra reprendre la mer au printemps 2026, après la maintenance programmée cet hiver. Avec une capacité portée à 240 jours de navigation par an, soit 80 jours supplémentaires par rapport à la période précédant son immobilisation, le Belgica II pourra renforcer son rôle au service de la recherche océanographique et de la formation opérationnelle de la marine belge.

Dans ce contexte, afin de garantir une exploitation optimale et pleinement alignée avec nos ambitions environnementales et maritimes, pourriez-vous nous préciser tout d'abord la planification des missions scientifiques prévues dès la remise en service du navire, notamment celles portant sur la surveillance des écosystèmes marins et les effets du changement climatique?

Ensuite, quelles sont les modalités de coordination entre la Défense et la communauté scientifique pour assurer une utilisation équilibrée et complémentaire du navire? Quelles sont les améliorations technologiques ou adaptations prévues afin d'optimiser les capacités de collecte de données? Quelles sont aussi les garanties contractuelles et juridiques mises en place pour éviter qu'un contentieux nouveau similaire ne puisse immobiliser le navire? Les actions envisagées pour renforcer la visibilité et l'intégration du Belgica II dans les grands programmes européens et internationaux de recherche maritime seront-elles assurées?

Je vous remercie déjà pour l'attention portée à ces questions, ainsi que pour le travail mené par votre cabinet et vos services afin de lever un blocage qui fragilisait notre crédibilité scientifique et maritime.

12.02 **Vanessa Matz**, ministre: Monsieur Foret, je me réjouis, comme vous, de l'accord intervenu entre l'État belge et l'armateur Genavir, qui permet au navire de recherche Belgica de sortir de l'impasse contractuelle dans laquelle il se trouvait depuis juin 2024. Ce déblocage est le fruit d'un travail étroit mené entre mon cabinet, BELSPO et l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, en concertation avec l'ensemble des parties concernées. Il s'agit d'une avancée importante pour la politique scientifique belge, singulièrement pour notre engagement environnemental et le soutien à la recherche océanographique.

La remise à l'eau du navire est prévue au printemps 2026, à l'issue d'une remise en état en cale sèche programmée en janvier. Le navire étant récent, il est déjà équipé des technologies les plus modernes et aucune adaptation supplémentaire n'est jugée nécessaire à ce stade.

À ce jour, le détail des missions en 2026 n'est pas encore arrêté. Le processus de planification a été lancé. Les demandes de jours de mer devront être introduites d'ici la fin du mois. Le programme sera défini en janvier 2026, en concertation avec tous les utilisateurs concernés, y compris la Défense. J'attache une attention particulière à ce que cette coordination permette une utilisation équilibrée et complémentaire du navire. Il est d'ailleurs prévu que certaines missions scientifiques puissent être poursuivies lors des périodes d'utilisation par la Défense, ce qui contribue à une exploitation optimale de la plateforme.

L'accord avec l'opérateur Genavir clarifie les responsabilités et offre des garanties solides pour éviter qu'un contentieux similaire ne vienne à nouveau perturber l'exploitation du navire.

Enfin, je souhaite que le Belgica soit pleinement valorisé dans les grands programmes européens et internationaux. L'Institut royal est notamment partenaire du projet européen Aquarius, qui permet l'accès au navire pour des chercheurs européens via des financements de l'Union européenne. Je soutiens activement cette démarche, qui renforce la visibilité scientifique de la Belgique et consolide sa place dans les réseaux de recherche océanographiques à l'échelle continentale.

12.03 Gilles Foret (MR): Merci, madame la ministre, pour vos réponses, qui vont dans le sens de l'ambition que nous souhaitons porter pour la politique scientifique de notre pays.

Je vais peut-être profiter de l'occasion pour suggérer à monsieur le président une visite avec la commission, afin d'aborder tous ces aspects-là avant qu'il ne reparte en mer.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

13 Question de Gilles Foret à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Les tags récurrents et l'opportunité d'une fresque valorisante pour le palais de justice de Liège" (56010963C)

13 Vraag van Gilles Foret aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De vele graffiti en de eventuele verfraaiing van het Luikse justitiepaleis met een fresco" (56010963C)

13.01 Gilles Foret (MR): Madame la ministre, depuis de nombreuses années, les bâtiments du palais de justice de Liège souffrent d'une présence récurrente et diffuse de tags sur leur façade extérieure. Cela concerne notamment les murs de l'annexe Nord, donnant sur la passerelle de la principauté de Liège entre la rue Fond Saint-Servais et la rue de Bruxelles. Cette zone constitue pourtant une entrée de ville stratégique, récemment réaménagée dans le cadre de la rénovation de la gare Saint-Lambert de Liège et de l'espace public adjacent. Elle accueille de nombreux voyageurs et visiteurs qui accèdent ainsi directement au cœur historique de la Cité ardente. Or, le contraste entre ces aménagements urbains qualitatifs et l'aspect fortement dégradé des murs du palais de justice nuit à l'image de la ville comme à celle de l'institution judiciaire.

Madame la ministre, les façades concernées relèvent-elles bien de la responsabilité de la Régie des Bâtiments? Si oui, quel est le plan d'action en matière d'entretien, de nettoyage et de prévention des dégradations récurrentes? Existe-t-il un protocole, ou pourrait-il être signé avec les autorités locales pour entretenir et nettoyer de manière plus récurrente ces différentes façades?

Enfin, je voudrais vous dire que suite à des échanges que j'ai pu avoir avec des représentants locaux, une fresque murale, encadrée artistiquement, pourrait être envisagée et permettrait de prévenir ce genre de tags. Ces différentes possibilités pourraient-elles être envisagées avec la Régie des Bâtiments?

13.02 Vanessa Matz, ministre: Monsieur Foret, les façades concernées relèvent effectivement pour l'essentiel de la responsabilité de la Régie des Bâtiments en tant qu'éléments structurels du bâtiment. Il convient toutefois de préciser que certains éléments extérieurs, comme les murs de soutènement des escaliers, sont gérés par la Ville.

La Régie des Bâtiments est pleinement consciente de la situation et de l'impact négatif que la présence récurrente de tags peut avoir, tant sur l'image de l'institution judiciaire que celle de la ville. La Régie des Bâtiments s'efforce, dans les limites de ses moyens budgétaires et humains, de procéder aux nettoyages nécessaires. Vu le nombre élevé de tags, une mise à blanc est envisagée prochainement afin de restaurer l'aspect des façades.

Quant à la proposition d'une fresque murale artistique, je comprends pleinement l'intérêt d'une telle initiative, tant du point de vue de la prévention des tags que de la valorisation de cette entrée stratégique de la ville.

Cette piste ne peut toutefois être envisagée qu'avec prudence dans la mesure où elle pourrait constituer une modification de l'œuvre architecturale existante. Il faut donc vérifier les éventuels droits d'auteur de l'architecte avant toute décision. Cela étant, je reste ouverte à une réflexion concertée associant la Régie des Bâtiments, les autorités locales et, le cas échéant, les services compétents en matière de patrimoine.

13.03 Gilles Foret (MR): Madame la ministre, je prends note des différents éléments que vous venez de nous partager.

Il faut en effet vérifier quelles sont les différentes zones d'intervention de la Régie et de la Ville et qui pourrait intervenir, notamment dans le cadre d'un protocole ou d'une collaboration renforcée. Il est aussi important de voir avec les autorités communales comment signer un protocole pour un entretien plus régulier puisque les équipes de la Ville sont de manière permanente sur le terrain. Il s'agit également d'une piste visant à faciliter le travail de la Régie des Bâtiments et, surtout, à limiter les coûts d'entretien.

Pour le reste, la fresque murale serait une piste à envisager. Certes, il faut tenir compte des droits d'auteur de l'architecte. C'est un obstacle qu'on pourra lever assez rapidement. Ceci est à analyser avec les autorités locales et les artistes pour que cette (ou ces) fresque(s) murale(s) puisse(nt) voir le jour.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

14 Questions jointes de

- Benoît Piedboeuf à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Les retombées belges suite à la détermination du budget pour l'ESA" (56010988C)

- Lieve Truyma à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le sommet de l'ESA" (56011054C)

14 Samengevoegde vragen van

- Benoît Piedboeuf aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De return voor België na de vaststelling van het budget voor ESA" (56010988C)

- Lieve Truyma aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De ESA-top" (56011054C)

14.01 Benoît Piedboeuf (MR): *Madame la ministre, les ministres de l'Espace des 23 États membres de l'Agence spatiale européenne (ESA) viennent de fixer à Brême les priorités et leurs niveaux de financement jusqu'en 2028.*

Si l'ESA réclamait une enveloppe de 22,254 milliards d'euros (0,03% du PIB des États de l'ESA) pour les trois prochaines années, soit une augmentation de 5,3 milliards par rapport à 2022, il faut noter que cette somme ne représente que 10 % de l'économie spatiale mondiale en termes de financement public, contre 60 % pour les USA.

Ma première question est la suivante: après nos débats budgétaires fin novembre, pouvez-vous confirmer le montant de la contribution belge, autour de 915/930 millions d'euros?

En plus de ce volet financier, l'ESA devait se voir confier de nouvelles compétences en matière de sécurité et de défense, comme IRIS2, la constellation de satellites sécurisée.

La Belgique doit jouer tout son rôle dans cette nouvelle ambition – et augmenter les 2500 emplois du secteur, dont 2000 en Wallonie – et madame la ministre, mes questions sont les suivantes: Quelles sont vos mesures concrètes pour valoriser notre écosystème belge au sein des différents programmes de l'ESA, et les projets à mener en coopération avec le département de la Défense? Comment nos PME pourront-elles solliciter l'aide de la BEI pour se financer (programme Space TechEU)? Quel est notre place dans le projet Argonaut (un futur atterrisseur lunaire qui doit voler en 2030) et comment nos entreprises se positionnent-elles par rapport au consortium industriel franco-italien Thales Alenia Space (TAS)? En dehors des programmes obligatoires de l'ESA, chaque pays peut alimenter à sa guise les programmes qu'il souhaite financer en fonction de ses priorités nationales: quels sont vos projets madame la ministre et quels retours industriels espérez-vous pour nos entreprises? Vous connaissez mon intérêt et mon attachement pour l'aboutissement du projet de télescope Einstein: Où en est-on dans ce dossier?

Je vous remercie pour vos réponses.

14.02 Lieve Truyma (N-VA): Mevrouw de minister, eind november ging u naar de ESA-ministerraad in Bremen, waar er uitvoerig werd gesproken over het Belgisch engagement en de bedragen die vastgeklikt zijn voor de komende jaren. We hebben begrepen dat het een aanzienlijk bedrag is geworden.

Vermits ik toch een gezonde nieuwsgierigheid bezit voor wetenschap, wil ik graag wat verduidelijking daaromtrent. Welk budget zet België in voor de periode 2026-2030? Hoe is dat bedrag onderverdeeld? We beschikken over verschillende expertises, zowel met betrekking tot lanceerders als met aardobservatie en wetenschappelijk onderzoek. Ook de universiteiten zijn daarbij betrokken. Op welke programma's van ESA wordt er ingezet? Graag krijg ik een overzicht per programma, met de bijhorende cijfers. Welke programma's maken deel uit van *dual use*, waar we ook kijken naar Defensie en daarmee samenwerken? Hoe zijn de budgetten verdeeld over de deelstaten? Op welke manier kunnen bedrijven deelnemen aan deze ESA-projecten? Is hiervoor een procedure voorzien? Zo ja, welke?

14.03 Vanessa Matz, ministre: La Belgique a souscrit un budget total de 1,109 milliard lors du Conseil ministériel de l'ESA. Cette inscription doit encore être validée par le Conseil des ministres. Au travers de la plateforme en ligne Space Technique UE, la Banque européenne d'investissement fournit un financement spécifiquement destiné à l'industrie spatiale européenne. Un montant de 500 millions d'euros devrait être alloué pour soutenir les entreprises en amont et en aval. Un montant de 1,4 milliard d'euros d'investissement sera mobilisé par l'intermédiaire de banques commerciales. Ces programmes permettront aux entreprises d'accéder au financement par emprunt, tandis que les banques pourront compter sur les conseils techniques de l'ESA pour acquérir une connaissance du marché. Le fait d'avoir choisi d'investir la grande majorité de nos budgets spatiaux à l'Agence spatiale européenne donnera un avantage important aux entreprises belges dans cette initiative, dès lors qu'elles sont déjà bien ancrées et reconnues pour leur sérieux.

In het kader van het Argonautproject heeft de ESA een belangrijke Belgische deelname geïdentificeerd, met potentiële activiteiten ter waarde van 80 miljoen euro. Om toegang te krijgen tot die contracten moet onze industrie zeer competitieve offertes indienen.

Je peux également ajouter que le démonstrateur technologique NovaMoon sera embarqué sur Argonaut avec une expertise belge. La Belgique participe généralement à de nombreux programmes optionnels, compte tenu de la diversité de notre industrie spatiale. Du reste, notre souscription s'axe grandement sur les programmes qui renforcent la résilience de la Belgique, dont le programme European Resilience from Space. Ces contributions permettront aux acteurs belges de se positionner dans des rôles clefs.

België is ook sterk betrokken bij programma's op het gebied van telecommunicatie, aardobservatie, klimaatonderzoek, ruimteverkenning en wetenschap. Het ministerie van Defensie heeft een belangrijke bijdrage geleverd en zal een deel van de technologische ontwikkeling uitvoeren met de ESA. Dankzij het geotourbeleid van de ESA levert de Belgische investering grote voordelen op voor onze bedrijven.

Cela permet de se voir attribuer des rôles de plus en plus importants au fil des années et de bénéficier d'une réputation internationale toujours plus solide.

Concernant le projet du télescope Einstein, les études de faisabilité progressent et permettront de confirmer l'emplacement du triangle dans la première moitié de 2026. Les résultats complets de ces études seront connus à la fin 2026. L'expertise géologique des ESF, notamment de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique (IRSNB) et de l'Observatoire royal de Belgique (ORB), est mobilisée dans la caractérisation du sous-sol et l'évaluation de la sismicité.

Par ailleurs, un groupe de travail commun ESF-BELSPO a été établi afin de valoriser l'expertise des ESF et de renforcer les synergies.

Er wordt momenteel een internationale sensibiliseringsstrategie uitgevoerd in samenwerking met de FOD Buitenlandse Zaken en onze EMR-partners. Tegelijk en met het oog op de versterking van onze kandidatuur onderzoeken we, in nauwe samenwerking met de minister van Mobiliteit en de betrokken autoriteiten, de NMBS en Infrabel, de mogelijkheid om de locatie van het station van Montzen te gebruiken voor het transport van de materialen van de bestaande spoorlijn.

Les dossiers de candidature devront être soumis au cours du premier semestre 2027. La décision relative à la localisation sera prise au cours du troisième trimestre de la même année.

14.04 Benoît Piedboeuf (MR): Madame la ministre, je voudrais vous remercier d'avoir pris toute la mesure et d'avoir bien circonscrit l'importance de notre positionnement en matière spatiale. C'est un dossier qui ne vous était pas familier, mais je vois que vous avez fait le tour de la question, notamment grâce à des visites.

Et puis, une bonne défense de notre dossier est fondamentale parce que nous avons travaillé pendant des années au développement de cette force que nous sommes en effet devenue sur la scène internationale. C'est pourquoi il est essentiel de continuer sur cette voie en bonne intelligence et, avec le ministre de la Défense, de poursuivre le développement de la cybersécurité quantique. Vous avez pu voir quels étaient les investissements privés. Donc, ensemble, nous pouvons développer ce pôle de cybersécurité quantique.

Je suis très content de constater la manière dont vous avez géré ce dossier et je vous en remercie.

14.05 Lieve Truymen (N-VA): Ik dank u voor het antwoord, mevrouw de minister. Ik veronderstel dat we nog meer details zullen horen nadat ook de ministerraad op de hoogte werd gebracht. Wij kijken ernaar uit.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

15 Samengevoegde vragen van

- **Maaïke De Vreese aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het beheer en het onderhoud van gesloten centra" (56011136C)**

- **Britt Huybrechts aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De gesloten centra" (56011160C)**

15 Questions jointes de

- **Maaïke De Vreese à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La gestion des centres fermés et leur entretien" (56011136C)**

- **Britt Huybrechts à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Les centres fermés" (56011160C)**

De **voorzitter:** Mevrouw Huybrechts is er niet.

15.01 Maaïke De Vreese (N-VA): Minister Matz, als de gesloten centra op volle capaciteit zouden draaien, zouden er eigenlijk 628 plaatsen moeten zijn. We hebben bij de bespreking over het regeerakkoord het uitgebreid gehad over de verhoging van dat aantal plaatsen. Het feit is evenwel dat de beschikbare plaatsen nog niet volledig worden benut. Dat kan te maken hebben met personeelsproblemen, maar er is ook sprake van een erfenis van de vorige regering. Er zijn immers problemen met een deel van de infrastructuur in de gesloten centra. Zo zien we in het centrum voor illegalen van Vottem dat van de 120 plaatsen slechts 77 beschikbaar zijn. Er gaat dus een aanzienlijke capaciteit verloren.

De migratiedruk is voor ons land zeer hoog. Om de instroom te doen dalen, moet aan degenen die geen aanspraak op asiel maken het duidelijke signaal worden gegeven dat zij moeten terugkeren. De terugkeercentra zijn zo belangrijk, omdat we hierdoor snel kunnen optreden tegen degenen die geen recht op verblijf hebben, zodat ze terugkeren, liefst vrijwillig, maar indien nodig ook gedwongen.

Mevrouw de minister, kunt u een toelichting geven bij de stand van zaken van de gesloten centra? Welke stappen hebt u al ondernomen en welke stappen zult u ondernemen om de capaciteit volledig operationeel te krijgen? Wanneer denkt u dat die capaciteit volledig zal kunnen worden benut?

15.02 Minister Vanessa Matz: Mevrouw De Vreese, het klopt dat het masterplan voor de gesloten

centra enige vertraging heeft opgelopen. Dat is te wijten aan omstandigheden buiten onze directe controle. Voor Zandvliet is het probleem dat de nodige kredieten nooit zijn toegekend. Zonder budget kan de Regie der Gebouwen niet starten met de bouw. Voor Jumet zorgt vooral de vergunning voor vertraging. Een eerste vergunning werd geweigerd na beroepen. De Regie der Gebouwen heeft het project volledig herwerkt en opnieuw ingediend, maar ook die aanvraag werd geweigerd. Vervolgens heeft de Regie beroep aangetekend en nu wacht zij op een beslissing van de Waalse regering. Voor Jabbeke loopt de overheidsopdracht en de Regie mikt op een start van de werken in 2027. Voor Steenokkerzeel zijn de werken al begonnen, met een oplevering in 2026. De vertragingen hebben dus duidelijke oorzaken. Voor Jumet blijft het verkrijgen van de vergunning het grootste risico. Voor de andere projecten zijn er minder risico's, maar de planning blijft afhankelijk van de goedkeuringen en van budgetten.

Daarnaast wil ik beklemtonen dat we die projecten actief opvolgen. Elke maand komt een taskforce samen met de Regie der Gebouwen, de Dienst Vreemdelingenzaken en de betrokken kabinetten. Daarin wordt niet alleen de voortgang van de bouwprojecten besproken, maar ook de uitvoering van herstellingswerken en het noodzakelijke onderhoud. De Regie der Gebouwen is verantwoordelijk voor de gebouwen, terwijl de Dienst Vreemdelingenzaken instaat voor het dagelijkse onderhoud.

Wat de verhouding tussen investeringen en bijkomende plaatsen betreft, gaat het niet alleen om de aantallen, maar ook om de kwaliteit, de veiligheid en respect voor de rechten van de mens.

15.03 Maaïke De Vreese (N-VA): Daar hebt u zeker gelijk in, mevrouw de minister. Dat geldt niet enkel voor de mensen zonder verblijfsrecht die daar verblijven, maar zeker ook voor het personeel dat daar dagelijks werkt. Ik zie op welke manier de mensen in Brugge moeten werken.

Het is inderdaad dringend nodig dat het masterplan, dat al onder de Zweedse regering werd opgemaakt, uitgevoerd wordt en dat er stappen vooruit gedaan worden om een nieuw gesloten centrum te zetten in Jabbeke. Ik ben blij dat het er eindelijk komt. Ik ben blij dat het dossier door de arizonacoalitie en door u, mevrouw de minister, in handen wordt genomen. Ik ben blij dat in Steenokkerzeel de eerste steen al gelegd is en dat we daar vooruitgang zullen boeken.

Ik meen echter dat er nog een aantal *quick wins* te maken is, in die zin dat de plaatsen die er al zijn nu soms sluiten omdat er bijvoorbeeld een plaag van bedwantsen is of omdat er andere problemen rijzen. Dat probleem zal nu sneller aangepakt worden. De infrastructuur van onze bestaande gesloten centra is daarbij zeer belangrijk.

Ik dank u voor uw ruimer antwoord over de stand van zaken met de uitvoering van het masterplan. Ik wens u daar veel succes mee.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

16 **Samengevoegde vragen van**

- Alexander Van Hoecke aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Datadiefstal bij klanten van bpost via een softwareplatform van een leverancier" (56011145C)
- Anthony Dufrane aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het datalek bij bpost" (56011200C)
- Tine Gielis aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het datalek bij bpost" (56011608C)

16 **Questions jointes de**

- Alexander Van Hoecke à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique)

sur "Le vol de données de clients de bpost par le biais d'une plateforme logicielle d'un fournisseur" (56011145C)

- Anthony Dufrane à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La fuite de données chez bpost" (56011200C)

- Tine Gielis à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La fuite de données chez bpost" (56011608C)

16.01 Alexander Van Hoecke (VB): Mevrouw de minister, op de site van ransomwarebende Tridentlocker verscheen recent 30 GB aan informatie die bij bpost gestolen zou zijn. Bpost bevestigt het datalek en de diefstal van persoonlijke en zakelijke informatie van een aantal klanten, maar stelt verder dat het om een beperkt datalek gaat bij een softwareplatform dat beheerd werd door een leverancier. Bpost zegt ook samen te werken met cyberexperten die het onderzoek naar de diefstal leiden.

Ten eerste, op welke manier beschermt bpost zichzelf vandaag tegen datadiefstal?

Ten tweede, welke extra investeringen zal bpost nog doen op het vlak van cybersecurity?

Ten derde, worden er bepaalde garanties op het vlak van cybersecurity gevraagd van leveranciers die samenwerken met bpost en klantgegevens verwerken? Indien ja, welke garanties betreft het? Indien niet, zal dat in de toekomst wel gevraagd worden en op welke manier?

Ten vierde, hoe vaak werd bpost het afgelopen jaar het slachtoffer van datadiefstal? Om hoeveel gigabyte aan data ging het?

16.02 Anthony Dufrane (MR): Madame la ministre, bpost a confirmé avoir été victime d'une fuite de données personnelles avec environ 5 000 fichiers publiés sur la plateforme liée à un groupe de cybercriminels spécialisé dans les attaques par rançongiciel.

Bien que l'entreprise assure que ses opérations quotidiennes ne sont pas affectées, cette fuite soulève des questions majeures sur la sécurité des données, l'origine de la faille et les risques potentiels pour ses clients et les entreprises concernées. Il est essentiel de clarifier l'ampleur de cette fuite, les mesures prises pour y remédier et les garanties offertes aux clients dont les données pourraient avoir été compromises. Au vu de l'importance des datas actuelles, il est primordial de sécuriser nos entreprises publiques compte tenu des données personnelles qu'elles possèdent.

Madame la ministre, quelle est la nature exacte des données personnelles concernées par cette fuite de données? Quelle est la source identifiée de cette fuite et quelles failles de sécurité ont permis aux cybercriminels d'accéder à ces données? Quelles mesures immédiates et à long terme ont été mises en place pour limiter les conséquences de cette fuite? Comment bpost compte-elle informer ses clients concernés et dans quel délai? Pour conclure, madame la ministre, envisagez-vous de renforcer les contrôles et les audits de sécurité informatique chez bpost et *quid* de la sécurité informatique et de la résilience des autres entreprises publiques?

16.03 Tine Gielis (cd&v): Mevrouw de minister, het probleem is al duidelijk geschetst. Daarover leven toch wel wat vragen. Ik zal dus niet alles herhalen wat hier al werd aangegeven. Ik wil echter wel enkele bijkomende vragen stellen en mijn bekommernis uitdrukken dat het getroffen onderdeel waarvan sprake zou zijn, gekoppeld is aan een extern uitwisselingsplatform en niet zozeer aan de kernactiviteiten, zoals post- of pakketdiensten.

Daarover heb ik een eerste vraag. Bent u daarvan op de hoogte? Waar situeert zich dat precies? Was het de taak van bpost om contact te leggen over de vraag waar het probleem is ontstaan? Dat roept toch heel wat onzekerheden op.

Bijkomende vragen die ik nog heb, zijn de volgende. Welke stappen zijn door bpost en de bevoegde autoriteiten ondernomen om de impact voor de getroffen klanten te beperken? Werden die klanten al dan niet actief geïnformeerd? Ten slotte, is bekend of bpost losgeld heeft betaald dan wel onderhandelingen heeft aangeknoopt met de ransomwaregroep? Indien dat het geval is, welk bedrag

werd dan betaald?

16.04 Minister **Vanessa Matz**: Ik benadruk dat de beveiliging van de persoonsgegevens voor mij een prioriteit is, zeker als het gaat over een overheidsbedrijf zoals bpost.

L'incident survenu concerne environ 31 GB de données liées au service MyStamp, soit des noms, adresses et photos de clients B2B et B2C. L'accès à ces données s'est fait via un logiciel utilisé par un fournisseur externe. Aucune rançon n'a été versée, une plainte pénale n'a pas été déposée et les analyses techniques sont toujours en cours.

Dès la détection, bpost a pris des mesures pour limiter les impacts, telles que l'isolation du serveur, le renforcement du système, la restriction des accès et les analyses de sécurité. Les clients concernés seront informés dans les meilleurs délais.

Los van dit incident heeft bpost beslist zijn cybersecurity te versterken, een nieuwe CISO aan te stellen, de IT-teams uit te breiden, externe expertise in te zetten en de DORA-verplichtingen te implementeren. Ook aan leveranciers worden duidelijke contractuele veiligheidsvereisten opgelegd. Ik zal erop toezien dat die verplichtingen worden nageleefd, zodat de persoonsgegevens in onze overheidsbedrijven doeltreffend beschermd blijven.

16.05 **Alexander Van Hoecke** (VB): Dank u wel voor uw antwoord, mevrouw de minister.

Data zijn natuurlijk goud voor ransomwarebendes en cybercriminelen. Grote hoeveelheden data, zoals telefoonnummers, e-mailadressen en gewone, geografische adressen, liggen voor het grijpen en zijn heel aantrekkelijk voor zulke criminelen. Het is daarom van groot belang dat bpost de gegevens van zijn klanten serieus neemt, ook in samenwerking met leveranciers.

Het is goed om te horen dat bpost zijn cyberbeveiliging heeft versterkt, zoals u eerder aangaf. Het is ook zeer positief dat bpost contractuele veiligheidsvereisten oplegt aan leveranciers, aangezien het hier om een datalek bij een leverancier ging en het nog altijd om klantgegevens van bpost gaat. Het is dan ook zeer belangrijk dat bpost veiligheidsvereisten oplegt aan zijn leveranciers, die uiteindelijk over de data van klanten bij bpost beschikken.

We zullen dit zeker blijven opvolgen. Ik denk dat deze dreiging in de toekomst alleen maar zal toenemen. Dergelijke data zijn heel veel waard voor cybercriminelen en bpost moet volgens ons dus een absolute prioriteit maken van cybersecurity, ook in samenwerking met zijn leveranciers.

16.06 **Anthony Dufrane** (MR): Madame la ministre, la sécurité informatique est une priorité pour nos entreprises. Vous le savez mieux que quiconque. En tant que ministre du Numérique et des Entreprises publiques, vous réalisez que la digitalisation des entreprises entraîne aussi un besoin croissant en sécurité informatique, qu'il faut renforcer en particulier dans un monde où les datas prennent de plus en plus de valeur.

Je vous remercie donc pour vos réponses. Je suis heureux d'apprendre que bpost a relevé son niveau de sécurité et resterai bien évidemment attentif à ce dossier.

16.07 **Tine Gielis** (cd&v): Ik kan mij hierbij alleen maar aansluiten. Het is een geruststelling dat er *lessons learned* zijn, waarbij men probeert de nodige oplossingen aan te reiken om te voorkomen dat het probleem zich opnieuw voordoet. Ik wil nog meegeven dat het een groeiend probleem is, waarbij vooral bij de lokale besturen de krachten worden gebundeld om expertise op dat vlak te delen en de kosten te drukken. Het blijft echter een enorme kostprijs die op ons afkomt, ongeacht of het om een bedrijf, een bestuur of de overheid gaat. We kunnen daarbij veel van elkaar leren.

Hopelijk doet het probleem zich niet opnieuw voor en zijn de gepaste oplossingen in voorbereiding.

16.08 **Vanessa Matz**, ministre: Monsieur le président, je voudrais rectifier quelque chose. J'ai dit qu'il n'y avait pas eu de plainte déposée. Ma langue a fourché. Plainte a bien été déposée par bpost.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

17 **Samengevoegde vragen van**

- **Britt Huybrechts** aan **Vanessa Matz** (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De Leeuw van Waterloo" (56011148C)

- **Vincent Scourneau** aan **Vanessa Matz** (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De renovatie van de Leeuw van Waterloo en de financiering ervan" (56011215C)

17 **Questions jointes de**

- **Britt Huybrechts** à **Vanessa Matz** (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le Lion de Waterloo" (56011148C)

- **Vincent Scourneau** à **Vanessa Matz** (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La rénovation de la butte du Lion et de son financement" (56011215C)

De **voorzitter**: Mevrouw Huybrechts is afwezig.

17.01 **Vincent Scourneau** (MR): Madame la ministre, je vous remercie de répondre à la question que j'ai déposée il y a quelques jours, à la suite, évidemment, d'une gesticulation particulière concernant la Butte du Lion. La Butte du Lion, je tiens à le rappeler, se situe sur le territoire de Braine-l'Alleud. C'est évidemment un endroit hautement symbolique, qui fêtera l'année prochaine son bicentenaire. La bataille date du 18 juin 1815 et, quelques années plus tard, les Hollandais ont fait ériger la Butte du Lion. On l'appelle d'ailleurs la Butte du Lion, du Lion dit de Waterloo. Ce n'est pas du tout le vrai nom. Le vrai nom fait référence, évidemment, à ceux qui ont financé à l'époque cette butte. C'est le monument des Hollandais, pour faire l'exégèse du texte.

Comme toujours, je ne sais pas pourquoi, beaucoup de nostalgiques du coin et de passionnés d'histoire se manifestent lorsqu'il y a des chantiers. On en a beaucoup parlé dans la presse, et certains se sont indignés du prix, qui est quand même assez significatif pour une rénovation, puisqu'il est évalué à plus de 500 000 euros.

Ma question était donc toute simple. Je ne voulais pas être la cible des attaques au niveau de la commune de Braine-l'Alleud mais plutôt lever le voile sur le fait que ce n'était pas la commune qui finançait les travaux, mais bien la Régie des Bâtiments, et je vous en remercie. L'idée était d'avoir une ventilation des coûts, parce que, vous le savez, les appréciations des uns et des autres ne sont pas nécessairement liées à la vérité, et j'aurais souhaité disposer de cette ventilation.

Je souhaitais également connaître le calendrier, la planification des travaux, puisque nous sommes sensibles au fait que le bicentenaire a lieu en 2026 et que nous aimerions, au niveau de la commune, pouvoir le fêter.

17.02 **Vanessa Matz**, ministre: La Régie des Bâtiments réalise les travaux de sécurisation et de renforcement du site du Lion de Waterloo. Ces travaux constituent un investissement visant à garantir la sécurité des visiteurs et la stabilité du site.

Le projet s'inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement de la Régie des Bâtiments, on en parlait tout à l'heure, et ne constitue donc pas une décision *ad hoc*, mais une mesure planifiée. Les travaux ont débuté le 1^{er} décembre dernier et seront achevés en mars de l'année prochaine. Un montant de 564 902,43 euros —vous aviez demandé la précision, la voici— est prévu en 2026 pour le financement. Un détail des coûts peut être communiqué via une question écrite.

Les factures seront introduites en 2026 auprès de la Loterie nationale en fonction de l'avancement des travaux. Étant donné que l'audit financier des projets de 2026 n'aura lieu qu'en 2027, la contribution exacte de la Loterie ne peut pas encore être déterminée à ce stade.

D'éventuels travaux supplémentaires concernant le musée ou le panorama relèvent de la responsabilité de la région.

17.03 **Vincent Scourneau** (MR): Merci, madame la ministre.

De nombreux acteurs caractérisent la gestion de ce site, et ça pose d'ailleurs un souci actuellement. Vous avez évoqué le Lion de Waterloo, mais c'est une erreur, je tiens à le signaler, puisqu'il se trouve non sur la commune de Waterloo, mais celle de Braine l'Alleud. Vous n'êtes peut-être pas au courant, mais la commune a décidé d'accorder une attention toute particulière au renouvellement des statuts de l'intercommunale Bataille de Waterloo 1815, où les choses ne nous semblent pas très claires, notamment au niveau de la prise en charge de certains chantiers qui pourraient éventuellement encore se concrétiser dans les prochaines années.

Actuellement, nous avons prorogé les statuts de l'intercommunale pour un an, le temps, effectivement, avec votre collègue de la région, la ministre en charge du Tourisme, d'y voir un peu plus clair, sur qui prendra quoi en charge.

En tout cas, je vous remercie d'avoir assuré la part qui est celle de la Régie des Bâtiments, la Butte faisant partie de son patrimoine. Vous verrez si vous refaites l'historique de la butte: ces dernières années, nous avons été sollicités à plusieurs reprises par la Régie pour voir si nous étions éventuellement sensibles au fait de reprendre, pour un euro symbolique, la Butte, au niveau d'un droit réel. Mais vous l'avez compris, celle-ci fait plutôt partie du patrimoine belge, même si nous avons les communes, la région, la province et l'État fédéral qui ont des compétences à son égard.

Nous pensons que cette butte doit rester dans le patrimoine de la Régie et, très objectivement, nous vous remercions, parce que les moyens, chaque fois qu'on a touché à cette butte — je pense notamment à sa consolidation, il y a une vingtaine d'années — sont toujours des montants significatifs.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

18 Question de Anthony Dufrane à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La taxe d'un euro sur les colis décidée par bpost " (56011154C)

18 Vraag van Anthony Dufrane aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De door bpost toegepaste pakjestaks van één euro" (56011154C)

18.01 Anthony Dufrane (MR): *Madame la Ministre, bpost offre une série de services aux citoyens, le panel des offres de l'opérateur postal est en pleine croissance mais sa fonction première reste la distribution des courriers. Certes, les distributions ont évolué depuis le Covid où les colis ont désormais pris largement le pas sur les lettres, et ce particulièrement durant la période des fêtes de fin d'année.*

En effet, le pic des livraisons de colis se situe entre le Black Friday et Noël. Durant ce mois, le réseau bpost, les centres de tri et la distribution fonctionnent intensément. Cependant, l'opérateur bpost a mis en place un tarif adapté sur les colis de fin d'année, entendez une taxe d'1€, "dans l'optique de compenser le surplus de coûts généré à cette période" comme l'annonce le site web.

Bien que la charge de travail supplémentaire soit inévitable, cette augmentation est prévisible et doit être prise en compte par bpost, comme via son recrutement d'intérimaires. Il est difficile d'entendre qu'une taxe soit mise en place de la sorte sur les utilisateurs d'un service dont la qualité doit être connue et continue.

Mes questions, Madame la Ministre, sont:

Depuis combien d'années la taxe d'1€ a-t-elle été mise en place?

Quelle somme est récoltée annuellement par bpost avec ce système?

Est-ce qu'elle comble le déficit causé par le surplus des coûts?

Comment expliquez-vous que bpost ait besoin de mettre en place cette taxe, en plus du prix des colis et des timbres?

Le budget de bpost est-il trop faible ou gère-t-il mal l'arrivée des fêtes et l'impact financier qui y est lié?

Contrôlez-vous que l'argent récolté servent réellement à combler le déficit des fêtes?

Ne craignez-vous pas que les utilisateurs se détournent de bpost pour des opérateurs privés qui seraient moins chers?

18.02 Vanessa Matz, ministre: Monsieur Dufrane, concernant la taxe de 1 euro de bpost, comme d'autres acteurs du secteur, bpost applique depuis 2020 une contribution temporaire de 1 euro par colis distribué en Belgique pendant la période de fin d'année. Cette mesure vise à compenser les surcoûts opérationnels liés à une hausse exceptionnelle et prévisible des volumes à traiter: jusqu'à 829 000 colis par jour en 2025. Cette période entraîne une mobilisation accrue du personnel temporaire, des moyens logistiques supplémentaires, ainsi qu'une pression inhabituelle sur les infrastructures de tri, de transport et de distribution. Le supplément appliqué permet également d'inciter les clients à planifier leur envoi hors des jours les plus critiques. D'ailleurs, les comportements d'envoi évoluent en ce sens, avec une répartition plus large de la demande dès la semaine du *Black Friday*.

Je rappelle que ce secteur est concurrentiel et ouvert. Il ne m'appartient pas, en tant que ministre, de me prononcer sur la politique tarifaire de l'entreprise, ni sur le niveau de revenu généré par cette contribution, ces informations relevant de la stratégie commerciale de bpost. Je peux toutefois assurer que cette décision s'inscrit dans une logique d'adaptation aux réalités du marché, à l'instar d'autres opérateurs logistiques, qui appliquent également un supplément saisonnier.

Enfin, il est essentiel de comprendre que bpost poursuit une stratégie de transformation ambitieuse à l'horizon 2029. Cette stratégie vise à renforcer sa position dans le domaine du commerce électronique et de la logistique, tout en maintenant ses missions postales. Dans un contexte en constante évolution, cette trajectoire est indispensable pour assurer la viabilité à long terme de l'entreprise, et sa capacité à offrir un service de qualité accessible à tous.

18.03 Anthony Dufrane (MR): Madame la ministre, je vous remercie.

Bien que cette décision de taxer de 1 euro les colis semble cohérente suite à vos explications, la mise en place de cette charge supplémentaire est néanmoins problématique et sous-entend soit un problème de financement de l'opérateur, soit une volonté de s'affranchir des prix fixés en temps normal, et donc d'adapter le prix selon la demande.

J'ai bien compris l'explication relative à l'échéance de 2029 et je ne manquerai pas de rester attentif à ce dossier.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

19 Question de Anthony Dufrane à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le partenariat entre Proximus et Mistral AI" (56011156C)

19 Vraag van Anthony Dufrane aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het partnerschap tussen Proximus en Mistral AI" (56011156C)

19.01 Anthony Dufrane (MR): Madame la Ministre, Proximus a récemment annoncé un partenariat avec Mistral AI pour proposer des services d'intelligence artificielle via son cloud souverain. Ce partenariat, qui permet aux clients de Proximus d'accéder à des solutions comme AI Studio, Le Chat et Mistral Code.

Le partenariat permettra la souscription aux offres de Mistral, via Proximus en tant qu'intermédiaire. Néanmoins, cela soulève des questions sur les modalités de ce contrat, son coût pour Proximus et les entreprises clientes, ainsi que sur la sécurité des données stockées dans le cloud souverain.

Alors que Proximus se positionne comme un acteur clef de la transformation numérique en Europe, il est essentiel de clarifier les critères ayant conduit au choix de Mistral AI, les garanties offertes en

matière de sécurité des données du cloud souverain et les implications financières et stratégiques de ce partenariat pour les entreprises publiques et les utilisateurs.

Mes questions, Madame la Ministre, sont :

Quel est le coût de ce partenariat entre Proximus et Mistral AI?

Comment ces coûts sont-ils répartis entre Proximus et les entreprises clientes utilisant ces services?

Quels critères ont été retenus pour choisir Mistral AI comme partenaire?

Comment ce choix s'inscrit-il dans la stratégie globale de Proximus en matière d'innovation et de cybersécurité?

Quel type de contrat lie Proximus à Mistral AI et quelles sont les clauses principales en matière de durée, de résiliation et de protection / utilisation des données?

Quelles garanties de sécurité sont offertes par le cloud souverain de Proximus pour les données des clients utilisant les services de Mistral AI?

Envisagez-vous de renforcer les contrôles ou les audits sur les partenariats technologiques des entreprises publiques, notamment en matière de sécurité des données et de transparence financière?

19.02 **Vanessa Matz**, ministre: Monsieur Dufrane, Proximus a récemment annoncé un partenariat avec Mistral AI afin de proposer des services d'intelligence artificielle au sein de son cloud souverain. Ce partenariat s'inscrit dans une stratégie plus large visant à garantir la souveraineté numérique de nos infrastructures tout en stimulant l'innovation au service des entreprises belges et européennes.

Je tiens à préciser qu'il n'existe aucun coût de base ou forfaitaire pour Proximus dans le cadre de ce partenariat. Les entreprises clientes payent uniquement en fonction des services auxquels elles souscrivent, que ce soit via Mistral AI ou via Proximus.

Le choix de Mistral AI s'est fondé sur plusieurs critères, à savoir la performance technologique des solutions, leur compatibilité avec les exigences de sécurité et de souveraineté, leur faible empreinte environnementale ainsi que leur caractère européen.

Ce partenariat permet à Proximus de proposer une alternative crédible aux grands acteurs extra-européens, tout en répondant aux attentes des entreprises en matière de cybersécurité, d'autonomie stratégique et de respect du cadre réglementaire européen.

Le contrat liant Proximus à Mistral AI est un accord de distribution d'une durée initiale de trois ans, renouvelable annuellement. Il permet à Proximus de distribuer des solutions de Mistral AI dans la majorité des pays européens.

Les données des clients sont hébergées sur une infrastructure locale, hautement sécurisée, indépendante d'internet et exclusivement contrôlée par le client. Ce cloud souverain offre un niveau de protection équivalent aux standards de défense, y compris les certifications les plus exigeantes.

Au niveau fédéral, des travaux sont effectivement en cours avec l'Audit fédéral interne (FAI) afin de renforcer le cadre d'utilisation de l'intelligence artificielle et des données au sein de l'administration. Bien que ce chantier ne porte pas directement sur les partenariats technologiques des entreprises publiques, ces travaux pourront à terme nourrir la réflexion plus large sur le suivi et l'encadrement des partenariats technologiques au sein du secteur public au sens large.

19.03 **Anthony Dufrane** (MR): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Le développement de l'intelligence artificielle génère des coûts élevés, y compris dès la mise en place d'un partenariat tel que celui-ci, mais qui réduit drastiquement l'investissement initial. Je suis heureux d'entendre vos réponses concernant le choix de Mistral AI comme opérateur, tant en termes qualitatifs pour son fonctionnement que pour la sécurité des données. Je ne doute pas que vous serez attentive

au déploiement de cette intelligence artificielle et à la sécurité informatique autour de cette dernière.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

20 Question de Anthony Dufrane à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le déploiement des bbox boutiques à Bruxelles et Anvers" (56011171C)

20 Vraag van Anthony Dufrane aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De opening van bbox boetieks in Brussel en Antwerpen" (56011171C)

20.01 **Anthony Dufrane** (MR): *Madame la ministre, bpost a récemment lancé le concept de "BBox boutique", des hubs logistiques innovants équipés d'environ 300 casiers, accessibles 24h/24 via un QR code et une authentification Itsme.*

Ces hubs, déployés à Bruxelles et Anvers, visent à faciliter la réception et l'envoi de colis pour les riverains, les commerçants, les acteurs de l'e-commerce et les touristes. Ils offrent également des services de consigne et de "click & collect" pour les commerces locaux.

Cependant, des questions se posent sur la sécurité de ces casiers, leur utilisation par les touristes étrangers n'ayant pas le système Itsme, les critères de choix des lieux d'implantation et les risques potentiels de détournement (comme le dépôt de substances illicites). Par ailleurs, l'accès à ces services à moindre coût pour les commerçants du quartier pourrait renforcer leur attractivité.

Madame la ministre, quelles mesures de sécurité spécifiques (caméras, authentification Itsme, etc.) sont-elles mises en place pour prévenir les usages détournés des casiers BBox, notamment le dépôt de drogue ou d'objets illicites?

Comment est déterminé le prix de location des casiers pour les touristes et les particuliers? Envisagez-vous de proposer des abonnements à moindre coût pour les commerçants locaux afin de les encourager à utiliser ces casiers, et quelles sont les retombées attendues pour l'économie locale? Quels critères ont-ils été retenus pour choisir les lieux d'implantation des BBox boutiques et comment ces hubs s'intègrent-ils dans les politiques de logistique urbaine et de revitalisation des quartiers? Quel est l'impact écologique de ces hubs, en tenant compte de la logique urbaine du last mile? Comment bpost compte-t-elle garantir la sécurité et la traçabilité des objets déposés dans ces casiers, notamment pour les touristes qui les utilisent comme consigne?

20.02 **Vanessa Matz**, ministre: *Monsieur Dufrane, j'ai récemment eu l'occasion de découvrir le nouveau concept de bbox boutiques lancé par bpost à Bruxelles et à Anvers. Il s'agit d'un espace logistique innovant conçu pour répondre aux besoins croissants en matière de livraisons urbaines, tout en soutenant les commerces locaux, les habitants, les professionnels et les visiteurs. Les bbox boutiques regroupent jusqu'à 300 casiers accessibles 24 h/24 permettant la réception et l'envoi de colis, le click & collect, la remise d'objets entre particuliers ou encore des services de livraison nocturne pour les entreprises. Ces hubs viennent renforcer le réseau dense de bpost qui compte déjà plus de 4 000 points de retrait.*

Ce modèle contribue à une logistique du dernier kilomètre plus durable, notamment en facilitant les retraits à pied ou à vélo et en réduisant les émissions liées aux livraisons.

Concernant les critères d'implantation, bpost privilégie les zones urbaines où les points de retrait classiques sont saturés voire insuffisants et où les horaires d'ouverture des partenaires sont souvent peu compatibles avec les attentes des usagers. Ce choix vise donc à améliorer l'accessibilité, la fluidité et la complémentarité du réseau.

La sécurité fait l'objet d'une attention particulière. Les bbox boutiques sont sous surveillance, régulièrement nettoyées et leur usage est encadré par les conditions générales de bpost. En cas de suspicion, des vérifications peuvent être effectuées.

Les paiements se font via un QR code, ce qui limite l'anonymat et l'authentification via itsme sera progressivement généralisée, notamment par les transmissions entre particuliers ou les locations de

casiers.

En cas d'abandon, les colis sont traités selon les procédures prévues par l'arrêté royal du 14 mai 2022.

Pour ce qui est de la tarification, il s'agit d'une activité commerciale. bpost fixe donc ses prix sur une base de marché, y compris pour les touristes ou les riverains. Des formules adaptées à certains profils, comme les commerçants locaux, pourraient être envisagées dans le cadre de l'évolution de ce projet.

L'objectif est aussi de contribuer à la dynamique des quartiers en facilitant l'accès à des solutions de proximité. Ce projet reste évolutif et s'inscrit dans une volonté d'innovation continue dans le respect des obligations de service public et en cohérence avec les politiques de logistique urbaine durable.

Je resterai évidemment attentive à son développement, à ses retombées économiques locales et à son encadrement au niveau de la sécurité.

20.03 Anthony Dufrane (MR): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Je félicite également bpost pour cette initiative. Je constate que l'entreprise développe, depuis plusieurs années, des solutions de livraison visant à réduire la production de CO₂, tout en rapprochant ses services des citoyens.

Après les *lockers* classiques et la politique du *last mile*, ces bpost boutiques offrent une nouvelle manière de recevoir ou d'envoyer des colis en proposant des services complémentaires. Je me réjouis aussi d'avance de voir se développer ces boutiques dans des grandes villes comme Charleroi et de suivre la façon dont elles sont gérées tant du point de vue logistique que du point de vue de la sécurité.

J'émettrai peut-être un petit bémol. Il convient d'être attentif à l'anonymat de ces colis qui pourrait aussi tendre la main à certains trafics. Une attention toute particulière devra être apportée à ce volet sécuritaire pour l'avenir.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

De **voorzitter**: Vraag nr. 56011535C van mevrouw Jacquet is omgezet in een schriftelijke vraag.

21 Questions jointes de

- Farah Jacquet à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le changement de nom et de stratégie de bpostgroup" (56011537C)
- Dimitri Legasse à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le changement de nom de bpost" (56011617C)

21 Samengevoegde vragen van

- Farah Jacquet aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De verandering van naam en strategie bij bpostgroup" (56011537C)
- Dimitri Legasse aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De naamsverandering van bpost" (56011617C)

Mevrouw Jacquet is niet aanwezig, dus geef ik het woord aan de heer Legasse.

21.01 Dimitri Legasse (PS): Madame la ministre, lors de la conférence de presse de présentation du nouveau nom de bpost, vous avez souligné que: "Ce *rebranding* dépasse la simple opération marketing et marque une évolution importante au niveau du groupe". Selon vous, "cela ouvre une nouvelle phase où le groupe doit poursuivre sa transition sans perdre sa légitimité".

Selon le CEO de bpost, bpost était historiquement une entreprise du matin, avec la distribution du courrier et des journaux. Chris Peeters insiste sur le fait qu'elle doit à présent devenir une entreprise du soir, avec la distribution des colis.

Sur le maintien des 650 bureaux de poste et des services de proximité, le CEO précise que votre gouvernement a décidé 50 millions d'euros d'économies. Il faudra, selon ses termes, "redéfinir le niveau de service que l'État veut maintenir".

Sur la distribution du courrier sur l'ensemble du territoire, le CEO indique que si ce n'est plus profitable et que l'État ne fournit pas assez de subsides, ce sera supprimé.

Enfin, Chris Peeters souligne que pour lui, la pertinence sociétale de leur activité diminue et que se pose ainsi la question de l'avenir du statut de bpost comme entreprise publique, ni plus ni moins. En filigrane, on peut déjà lire une volonté de privatiser l'entreprise, me semble-t-il.

Madame la ministre, pouvez-vous nous garantir que la distribution du courrier par bpost sera maintenue sur l'ensemble du territoire? Pouvez-vous nous garantir que dans le cadre de la négociation du prochain contrat de gestion, les 650 bureaux de poste seront maintenus? Quels sont les services de proximité qui seront supprimés pour réaliser les 50 millions d'euros d'économies sur le prochain contrat de gestion?

Avez-vous l'intention de vendre une partie des parts de bpost, comme pour Belfius? Quel est votre rôle – quel est encore votre rôle, ai-je envie de dire – comme ministre des Entreprises publiques?

21.02 Vanessa Matz, ministre: Monsieur Legasse, comme je l'ai rappelé à plusieurs reprises en commission, les entreprises postales européennes font face à des mutations profondes: la baisse accélérée du volume de courrier, la concurrence féroce sur le marché des colis et l'évolution constante des attentes des clients. Dans ce contexte, le conseil d'administration de bpost a approuvé un plan stratégique visant à assurer l'avenir de l'entreprise et de ses collaborateurs, tout en répondant aux défis du secteur.

La transformation engagée par bpostgroup repose sur une simplification de sa structure commerciale. De 31 marques, le groupe passe désormais à quatre. Le nom commercial du groupe devient bnode, tandis que la maison mère conserve sa dénomination légale bpost. Trois entités commerciales articulent la nouvelle stratégie: bpost pour les activités de livraison de lettres et colis en Belgique et aux Pays-Bas; paxon pour les services logistiques externalisés et Landmark Global pour les activités transfrontalières. Ce repositionnement vise à renforcer la compétitivité du groupe à l'international, sans pour autant remettre en cause ses missions essentielles de service public.

À ce stade, cette évolution stratégique n'a aucun impact sur la structure actionnariale de l'entreprise ni sur les principes de comptabilité séparée entre les entités du groupe. Je tiens à vous assurer que les discussions en cours entre l'État et bpost dans le cadre de la préparation du prochain contrat de gestion portent précisément sur l'avenir du réseau de distribution, la qualité du service et les garanties d'accessibilité pour tous. Ces négociations sont menées dans un esprit de responsabilité afin d'assurer la continuité et l'adaptation des missions de service public dans un contexte budgétaire exigeant.

Je suis particulièrement attentive à ce que les citoyens puissent continuer à accéder de manière équitable et proche aux services postaux, financiers et à l'accompagnement numérique, quels que soient les choix stratégiques du groupe. Ma priorité reste claire, garantir l'ancrage territorial de bpost, la qualité du service universel et le rôle social du réseau. C'est dans cet esprit que je continue à défendre un équilibre juste entre l'intérêt général, les contraintes économiques et les aspirations légitimes du personnel.

21.03 Dimitri Legasse (PS): Madame la ministre s'y engage donc, tout en prenant néanmoins quelques précautions oratoires, notamment lorsqu'elle dit "à ce stade". Mais elle sera attentive, et je ne le serai pas moins.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

De **voorzitter**: Vraag nr. 56011550C van mevrouw Huybrechts is uitgesteld. Vraag nr. 56011556C van mevrouw Jacquet is omgezet in een schriftelijke vraag.

22 Question de Dimitri Legasse à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Les manquements dans les entreprises publiques" (56011605C)

22 Vraag van Dimitri Legasse aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De tekortkomingen bij overheidsbedrijven" (56011605C)

22.01 **Dimitri Legasse** (PS): Madame la ministre, une étude récente d'un cabinet spécialisé dans l'intégrité organisationnelle révèle des déficiences préoccupantes au sein de dix grandes entreprises publiques belges. Selon cette étude, aucune des entreprises citées – Proximus, SNCB, Infrabel – ne réalise d'évaluation annuelle de son intégrité. Nombre de ces entreprises connaissent des délais de traitement insuffisants et certaines présentent même un manque total de garanties pour les lanceurs d'alerte.

Madame la ministre, comment expliquez-vous que seule une entreprise publique sur dix publie des données sur les signalements reçus alors même que l'État en est un actionnaire majoritaire et/ou influent?

Aucune des entreprises analysées ne procède à une évaluation annuelle de l'intégrité organisationnelle. Que comptez-vous faire pour y remédier?

L'étude pointe de graves insuffisances en matière de protection des lanceurs d'alerte, comme des délais de traitement trop longs, parfois plusieurs mois, une absence de garantie, une dépendance envers des partenaires externes choisis et financés par l'entreprise elle-même. Quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir des canaux réellement indépendants, des délais raisonnables et une transparence totale?

Du côté du médiateur, on signale des délais pouvant atteindre six mois pour traiter certains signalements redirigés par des entreprises publiques. Des moyens supplémentaires seront-ils ou sont-ils prévus afin de permettre au médiateur de fonctionner plus efficacement?

Enfin, l'étude met en lumière des phénomènes d'ingérence politique et l'absence de contrôle d'intégrité pour les fonctions sensibles. Prévoyez-vous d'imposer des contrôles d'intégrité systématiques pour les postes à risque afin de prévenir toute fraude, corruption ou comportement toxique au sein de ces entreprises publiques?

22.02 **Vanessa Matz**, ministre: Monsieur Legasse, je tiens à rappeler que les entreprises publiques ont un devoir exemplaire en matière d'intégrité organisationnelle. C'est pourquoi je suis particulièrement attentive au déploiement de dispositifs robustes relativement à l'éthique, à la prévention des risques, à la protection des lanceurs d'alerte.

S'agissant de l'étude évoquée, je tiens à souligner que certaines conclusions doivent être nuancées. Elles se basent uniquement sur des informations publiques et livrent donc une image partielle de la réalité interne des dispositifs d'intégrité et doivent être lues avec prudence.

Pour bnode et Proximus, je rappelle que ces deux entreprises disposent aujourd'hui de procédures de signalement solides et conformes à la loi. Les canaux internes sont bien identifiés, la confidentialité est garantie, l'absence de représailles est assurée, l'instruction est indépendante et un signalement externe reste possible. Les politiques "*Speak Up*" de bnode, comme la procédure de lanceur d'alerte de Proximus détaillent clairement ces protections. Chez bnode, 98 % des travailleurs ont suivi la formation obligatoire en éthique. Un programme global est en cours pour renforcer la culture d'intégrité. L'entreprise traite environ 70 % des signalements en moins de trois mois. Les autres concernent souvent des situations plus complexes. Certaines enquêtes prennent en effet du temps, surtout lorsqu'elles touchent à des marchés publics ou à des chaînes de responsabilités multiples. Cela ne change rien à la protection du lanceur d'alerte, qui s'applique dès le dépôt du signalement. Le but de la loi n'est pas d'accélérer les procédures administratives, puisqu'elle vise avant tout à permettre la détection d'irrégularités qui, sinon, resteraient invisibles. La priorité est la rigueur.

Vous évoquez la publication des données. C'est un point auquel je serai attentive. Pour l'heure, bnode et Proximus se conforment au cadre légal, qui ne prévoit pas la publication obligatoire de ces chiffres.

Il existe certainement des marges de progrès. Les obligations doivent être respectées. En tout cas, il faut maintenir un équilibre. L'efficacité du système de signalement doit rester la priorité, sans créer une surcharge de *reportings*.

Enfin, pour bnode, l'étude se concentre surtout sur le passé. Depuis l'arrivée du nouveau CEO, un travail important a été accompli pour renforcer la gouvernance. Le *reporting* interne et légal est désormais beaucoup plus structuré et accompagné d'un suivi mensuel par la direction, d'un *reporting* trimestriel et annuel aux organes d'audit et au conseil d'administration et d'un rapport légal transmis au SPF BOSA. Ces évolutions ne sont pas prises en compte dans l'étude.

22.03 Dimitri Legasse (PS): J'entends bien que l'étude se base sur des éléments du passé et, quelque part, c'est normal. Néanmoins, comme vous le dites vous-même, il y a certainement des marges de progrès parce que, convenons-en, une entreprise publique sur dix publie ses données sur les signalements, ce qui est quand même peu. Vous y serez donc attentive, et je ne le serai pas moins, comme pour la question précédente.

Het incident is gesloten.
L'incident est clos.

23 Vraag van Lieve Truymaan aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De stand van zaken betreffende de energieaudits" (56011662C)

23 Question de Lieve Truymaan à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La situation en ce qui concerne les audits énergétiques" (56011662C)

23.01 Lieve Truymaan (N-VA): Mevrouw de minister, in uw beleidsnota over het gebouwenbeheer van de Staat vermeldt u dat de Regie der Gebouwen in mei 2023 een overheidsopdracht heeft gegund voor de uitvoering van grondige energieaudits van de federale gebouwen die zij beheert. Op basis van de resultaten van de audits zullen de behoeften en de prioritaire acties worden bepaald om de doelstellingen van het Nationaal Energie- en Klimaatplan te behalen.

In 2026, bijna morgen dus, start de tweede fase van de energieaudits. Hoeveel audits zijn er tot op heden in totaal afgerond en wat zijn daarvan de resultaten? Hoeveel audits zijn er in 2025 uitgevoerd? Hoeveel audits staan er gepland voor volgend jaar? Zal de tweede fase op dezelfde manier verlopen als de eerste, of wordt het proces bijgestuurd? Acht u het haalbaar om binnen de vooropgestelde termijn de energieaudits van alle 800 gebouwen af te ronden? Zijn er op basis van de audits al prioritaire acties opgestart, zoals de vervanging van verwarmingsinstallaties? Zo ja, om welke acties gaat het concreet?

In dezelfde beleidsnota lezen we dat de Regie der Gebouwen deze acties in 2025 wil realiseren, met onder meer 14 relightingprojecten, 194 laadpalen op 28 locaties en 16 projecten voor de installatie van zonnepanelen. Zijn die projecten intussen afgerond? Is het mogelijk om de bijhorende gegevens te ontvangen? U kunt die desgevallend ook schriftelijk meedelen, aangezien het om vrij gedetailleerde informatie gaat.

23.02 Minister Vanessa Matz: Tot nu toe heeft de Regie der Gebouwen 67 energieaudits van de geplande 440 uitgevoerd, waarvan er 53 gebeuren via de raamovereenkomst en 14 daarbuiten. Hoewel de resultaten per gebouw verschillen, zien we over het algemeen een tekort aan isolatie en een duidelijke nood aan investeringen in moderne verwarmings- en ventilatiesystemen, evenals in hernieuwbare energie. Voor bestaande gebouwen is het nu eenmaal moeilijker om dezelfde energieprestatie te halen als bij nieuwe gebouwen, tenzij er zeer ingrijpende renovaties gebeuren.

In 2025 zijn 14 audits besteld. De planning voor 2026 wordt nu opgesteld. Het doel blijft om tegen 2030 alle gebouwen in eigendom te auditen, maar met de huidige middelen waarover de Regie beschikt, lijkt het niet realistisch om alle audits op tijd uit te voeren. Daarom wordt de strategie herzien en komt er in 2026 een nieuwe raamovereenkomst, omdat twee van de zeven percelen in de huidige overeenkomst niet gegund zijn.

Wat de prioritaire acties betreft, verwarmings- en ventilatiesystemen worden vervangen bij grote renovaties, maar er is nog geen specifieke campagne om alle instellingen systematisch te vernieuwen.

Wat de acties uit de beleidsnota 2025 betreft, kan ik melden dat 17 relightingprojecten zijn afgerond. Daarnaast zijn 12 projecten voor laadpalen volledig klaar en lopen er nog 9, samen goed voor 174 laadpalen. Wat de zonnepanelen betreft, zijn er 9 projecten afgerond en nog 6 projecten aan de gang.

23.03 Lieve Truyma (N-VA): Het is goed dat er inderdaad wordt ingezet op onder andere relightingprojecten, de laadpalen en zonnepanelen. Dat beleid is inderdaad bijzonder ambitieus. We kijken uit naar het nieuwe plan, waarbij er hier en daar wat bijgestuurd wordt. Finaal gaat het wel de goede richting uit.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

24 Vraag van Marijke Dillen aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De erbarmelijke toestand van het justitiepaleis in Brugge" (56011614C)
24 Question de Marijke Dillen à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'état déplorable du palais de justice de Bruges" (56011614C)

24.01 Marijke Dillen (VB): Mevrouw de minister, ik verwijs naar de schriftelijke versie van mijn vraag.

Het Justitiepaleis van Brugge verkeert al jaren in een erbarmelijke toestand. Een hardnekkige schimmelploeg, opstijgend vocht, ernstige geurhinder, het zijn maar enkele voorbeelden. De eerste klachten dateren al van 2000 maar er werden blijkbaar alleen maar enkele kleine ingrepen uitgevoerd.

Omdat de situatie werkelijk onhoudbaar is geworden hebben de vakbonden een klacht ingediend bij de arbeidsinspectie.

De nieuwe hoofdgriffier bij de Rechtbank van Eerste Aanleg West-Vlaanderen heeft nu ingegrepen. Een volledige afdeling werd nu ontruimd en het personeel is tijdelijk verhuisd naar een andere plaats in het gebouw.

Kan de minister hierover meer toelichting geven?

Hoeveel klachten zijn er sinds 2000 ingediend en welk concreet gevolg werd er hieraan gegeven ?

Waarom hebben de minister en haar voorgangers bevoegd voor de Regie der Gebouwen de situatie laten aanmodderen en geen werken laten uitvoeren om deze ernstige problematiek structureel aan te pakken om er zo voor te zorgen dat het personeel op een veilige en gezonde wijze kan werken?

Wanneer gaat deze onaanvaardbare toestand eindelijk worden weggewerkt? Zal de minister hiervoor de nodige budgetten vrijmaken?

24.02 Minister Vanessa Matz: Mevrouw Dillen, de huidige problemen van het justitiepaleis van Brugge zijn voornamelijk toe te schrijven aan opstijgend vocht en waterinfiltratie via het dak. Een bijkomende uitdaging is dat bepaalde vloerniveaus zich onder het maaiveld bevinden. De FOD Justitie en Regie der Gebouwen volgen de situatie nauwgezet op via een operationele taskforce. In dat kader worden regelmatig de nodige maatregelen besproken en uitgevoerd.

In de afgelopen jaren zijn al verschillende werken uitgevoerd door de Regie der Gebouwen. Momenteel worden bijkomende interventies voorbereid om de gemelde klachten te verhelpen. Hoewel in het verleden vooral kleinere ingrepen en herstellingen werden uitgevoerd, is het vandaag duidelijk dat een structurele oplossing noodzakelijk is. De Regie der Gebouwen is daarom gestart met de opmaak van een masterplan voor de renovatie van het dak en de gevels.

Gezien de omvang van de werken en de budgettaire context zal de uitvoering in fasen verlopen. Een eerste fase, gericht op de meest manifeste problemen, wordt volgend jaar gepubliceerd.

24.03 Marijke Dillen (VB): Mevrouw de minister, bedankt voor uw antwoord.

Ik geef toe dat dit niet uw verantwoordelijkheid is. U bent immers nog maar sinds deze legislatuur minister bevoegd voor de Regie der Gebouwen, maar de eerste klachten dateren al van 2020. Het is dan ook onbegrijpelijk dat er al zo lang niets gebeurt, tot zelfs de nieuwe hoofdgriffier – want zo is het dossier eindelijk in een stroomversnelling gekomen – de beslissing heeft moeten nemen om heel die afdeling te sluiten. Het is immers onverantwoord voor de mensen, de leden van de griffie, maar ook voor de bezoekers, om die ruimtes te moeten betreden. Het is toch echt onbegrijpelijk dat dit allemaal zo lang heeft geduurd?

Gelukkig is er nu een nieuwe hoofdgriffier, die eindelijk zegt dat het gedaan moet zijn en dat het onaanvaardbaar is. In het verleden werd er immers op een lamentabele manier mee omgegaan.

U erkent dat structurele oplossingen noodzakelijk zijn en werkt aan een masterplan. Ik begrijp, mevrouw de minister, dat zo'n masterplan niet van de ene op de andere dag kan worden uitgevoerd, maar ik durf toch aan te dringen op prioriteit voor dit dossier om ervoor te zorgen dat alle mensen van de griffie daar op een gezonde en veilige manier kunnen werken en dat de bezoekers, advocaten en iedereen die daar moet zijn ook in een veilige omgeving kunnen werken.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Bedankt, mevrouw Dillen. We komen hiermee aan het einde van deze commissie.

Volgens artikel 127, tiende lid, van het Reglement wordt vraag nr. 56011515C van de heer Vandemaele als ingetrokken beschouwd.

Ik wens het commissiesecretariaat, de diensten van de Kamer en de tolken te danken voor hun hulp, net als mevrouw de minister en haar team om de vragen te beantwoorden. Ik sluit hierbij de zitting.

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 17.00 uur.
La réunion publique de commission est levée à 17 h 00.*